

Trimestriel • Janvier - Février - Mars 2015 • N° 37 • Bureau de dépôt : Liège X

Monuments en danger : de belles avancées

L'année 2014 s'est terminée par d'excellentes nouvelles pour le budget du Patrimoine d'une manière générale ainsi que pour six monuments inscrits depuis de longues années sur la liste des « monuments menacés » dont les propriétaires sont épaulés par l'Institut du Patrimoine wallon. Quand on sait la quantité de difficultés auxquelles les propriétaires de ces monuments et, à leurs côtés, les agents de l'IPW sont confrontés pour parvenir à ces résultats, on peut mesurer toute l'importance de ces six sauvetages annoncés, qui s'ajoutent à des dizaines d'autres concrétisés depuis quinze ans.

Ce fut d'abord, en novembre, l'octroi d'un subside à un particulier permettant les travaux de restauration de la grange de la ferme de Sart-Longchamps à La Louvière et sa réaffectation en salle pour banquets : les premières initiatives de l'IPW vers le propriétaire de la grange dataient de l'an 2000. Le long chemin parcouru depuis, aux côtés d'un nouveau propriétaire patient et déterminé, est détaillé plus loin dans ces pages, tout comme celui effectué par l'asbl des Amis du château de Trazegnies avec l'appui de l'IPW depuis 2003 pour obtenir en novembre 2014 également les crédits et le permis pour la restauration du corps de logis de ce château à Charleroi. En novembre toujours, la propriété de la ferme d'Omalius (acquise par l'IPW en 2000) fut cédée à la Commune d'Anthisnes et à la société Thomas et Piron, partenaires de sa prochaine restauration.

En décembre, un très long processus aboutissait aussi pour le propriétaire d'un édifice classé rue de Limbourg à Verviers également soutenu par l'IPW depuis les années 2000, ainsi que pour la tour Schöffler à Liège, propriété communale, l'un et l'autre obtenant eux aussi les subsides « Patrimoine » permettant de lancer les chantiers. Dans ce dernier cas, absolument toutes les initiatives pour initier et financer la restauration de la Tour cybernétique, qui ne figurait pas dans les priorités de la Ville, furent prises au départ par l'IPW voici de nombreuses années déjà, IPW qui mena tous les processus nécessaires, y compris les premiers contacts avec la veuve de Nicolas Schöffler, jusqu'à ce que la Ville prenne le relais.

Le financement public étant désormais acquis pour ces monuments, ce sont autant de chantiers de restauration qui vont être entamés début 2015 et qui permettront de sortir définitivement ces édifices patrimoniaux de la liste des « monuments en danger ». Un sixième chantier démarrera au même moment pour un autre ensemble inscrit lui aussi depuis des années sur cette liste : fin d'année en effet, le

Ministre du Patrimoine a attribué le premier chantier de restauration des bâtiments classés de l'ancienne carrière Wincqz à Soignies en vue de leur réaffectation par l'IPW en « Centre des métiers de la Pierre » d'ici 2016.

Si l'année 2014 s'est donc clôturée avec faste pour l'IPW qui a vu ainsi aboutir dans six cas un très long travail de montage de dossiers sur des monuments problématiques (conception des projets, recherche des financements, aide dans le processus administratif), elle s'est également achevée de manière extrêmement positive pour l'ensemble du secteur du Patrimoine puisque, pour la première fois depuis bien longtemps, les budgets régionaux alloués à celui-ci ont été revus à la hausse comme le nouveau Ministre du Patrimoine l'avait annoncé en septembre (voir *La Lettre du Patrimoine*, n° 35-36, page 2).

C'est ainsi que les crédits d'engagements pour l'ensemble du secteur sont passés de 37,2 à 38,2 millions d'euros dans le budget initial de 2015, mais aussi et surtout qu'à l'occasion de l'ajustement du budget 2014, des moyens supplémentaires furent octroyés au Patrimoine à hauteur de 7,3 millions d'euros, si bien que le secteur put disposer d'un budget 2014 ajusté s'élevant à 44,5 millions d'euros, soit presque autant qu'au milieu des années 2000 !



Éléonora Schöffler avec les deux gestionnaires du dossier à l'IPW (à Paris en 2012) © IPW



Lancement du chantier à Soignies par le Ministre Prévot © IPW

On peut donc raisonnablement espérer, si cette tendance positive se confirme, que plusieurs autres dossiers de monuments menacés toujours en attente de crédits régionaux pour leur restauration et leur réaffectation aboutiront à leur tour dans les prochains mois puisque dans chaque cas tout est prêt pour lancer les marchés, qu'il s'agisse de l'ancienne église abbatiale au Centre de la Paix-Dieu à Amay, de l'installation du dépôt archéologique central au sein du Triage-lavoir de Binche (autour duquel les travaux de construction d'un dépôt pour les Musées fédéraux sont en cours) ou encore de la réhabilitation de l'ancien hôtel De Clercx rue Saint-Paul à Liège à l'initiative d'un investisseur privé, pour n'en citer que trois.

De Tournai (Musée des Beaux-Arts) à Limbourg (église Saint-Georges) en passant par Charleroi (Varia), Verviers (Biolley et Grand Théâtre) et bien d'autres localités, de nombreux projets de sauvetage de monuments en danger sont encore en préparation d'un bout à l'autre de la Wallonie avec l'aide de l'IPW : les nouvelles ci-dessus sont encourageantes pour celles et ceux qui s'investissent durant des années dans ces dossiers complexes et elles méritaient donc d'être soulignées.

Le patrimoine industriel, entre menaces et leur d'espoir



La tour Saint-Albert à Péronnes-lez-Binche © IPW



Le Triage-lavoir de Binche © IPW



Le Triage-lavoir de Binche © s.a. Triage-lavoir du Centre/TPF

À l'heure où nous écrivons ces lignes, début janvier 2015, des menaces de démolition planent sur un élément remarquable mais non protégé du patrimoine industriel wallon, la tour de l'ancien charbonnage Saint-Albert à Péronnes-lez-Binche. Ces menaces ont même justifié, fin décembre, l'envoi de plusieurs demandes d'informations aux autorités communales et régionales par des membres éminents du Comité international pour la préservation du patrimoine industriel (TICCIH) et du Réseau européen du patrimoine industriel (HEREIN), alertés par des habitants conscients de l'importance historique de ce vestige.

La tour Saint-Albert sera-t-elle préservée ou disparaîtra-t-elle du paysage comme ce fut le cas, entre autres, de la cheminée « Vedette » à Boussu (datant de 1830) après son déclassement en 2006, de la cheminée de l'ancienne usine « Cuivre et Zinc » à Chênée (Liège) voici un peu moins d'un an malgré son inscription sur la liste de sauvegarde, ou encore de la

péniche « Le Wallon », classée en 1995 puis sombrée dans l'ancien canal du Centre et déclassée, parce qu'irrécupérable, en novembre dernier ?

Outre l'augmentation budgétaire à laquelle nous faisons allusion ailleurs et le soutien apporté par la Région à l'asbl Patrimoine industriel Wallonie-Bruxelles depuis 2013, un passage de la *Déclaration de politique régionale* adoptée l'été dernier permet d'espérer davantage d'intérêt pour ces témoins menacés de l'histoire régionale puisqu'on y trouve (page 77) l'intention du Gouvernement « d'intégrer davantage dans les politiques du patrimoine la réaffectation du patrimoine industriel classé ».

Pour en revenir à Péronnes-lez-Binche, on devrait donc logiquement voir se concrétiser dans les prochains mois la décision de principe du Gouvernement wallon (datant de 2009) de réaffecter les vastes surfaces du Triage-Lavoir de Binche (dont la restauration extérieure a absorbé quelque

7 millions d'euros) en dépôt archéologique central pour les produits des recherches archéologiques accumulés depuis des années dans le cadre d'une politique régionale exemplaire à laquelle la Wallonie consacre chaque année quelque 12 à 13 millions d'euros (principalement pour la masse salariale des 180 agents du SPW affectés à celle-ci).

En attendant que l'actuel Gouvernement confirme la décision de son prédécesseur, le chantier de la réhabilitation du site se poursuit activement depuis l'été dernier, après une longue période d'inactivité dans la foulée de l'achèvement de la restauration extérieure du Triage, avec la construction d'un vaste bâtiment semi-enterré aux abords immédiats du Triage pour le compte de la Régie fédérale des bâtiments. Celui-ci pourra accueillir d'ici 2016 des réserves des institutions scientifiques et muséales fédérales belges appelées à voisiner avec celles des services archéologiques wallons devant prendre place dans le Triage lui-même.

Succès pour la première campagne de crowdfunding lancée par l'IPW

Le projet de financement participatif « Un avenir pour le château de Thozée », lancé en octobre dernier sur la plateforme My Major Company, se proposait de récolter la somme de 3.000 € auprès de donateurs privés souhaitant investir en vue de réimplanter un atelier de gravure au sein du château. Au final, ce ne sont pas moins de 3.215 € qui ont été récoltés en trois mois. Cette somme permettra de mener à bien les travaux projetés dans une demeure qui fut le lieu de résidence de Félicien Rops, célèbre peintre

et graveur belge, et qui est la propriété du Fonds Félicien Rops qui œuvre depuis les années 2000 à sa sauvegarde, avec l'aide, notamment, de l'IPW, les deux partenaires impliqués dans ce projet. Au-delà de cela, ce projet de mécénat était aussi l'occasion de susciter une véritable action de participation citoyenne en offrant aux Wallons la possibilité de devenir acteurs de leur patrimoine. Le succès de l'opération montre en effet que de nombreuses personnes ressentent ce désir et que, de ce fait, le

patrimoine peut également trouver sa place dans ce type de financement. Par ailleurs, ce projet a permis de mettre en lumière le château de Thozée bien au-delà des frontières de la commune de Mettet et de la province de Namur grâce à une vaste campagne de communication ainsi qu'à l'intérêt suscité par le biais des réseaux sociaux. Il y a fort à parier que l'IPW n'en restera pas là et tentera de faire bénéficier de ce type de démarche d'autres projets de restauration du patrimoine wallon.

La conservation du patrimoine classé en Wallonie : réorientation de la réglementation*

Le patrimoine de Wallonie représente près de 4.000 biens classés et bénéficie comme il se doit d'un encadrement légal adapté, sur base notamment des textes internationaux. L'adaptation de la réglementation adoptée au printemps 2014 apporte une actualisation devenue nécessaire en soulignant particulièrement la notion d'intérêt public que le classement reconnaît aux biens à valeur patrimoniale et le rôle majeur joué par le propriétaire du bien classé.

Les nouvelles dispositions réglementaires en matière de conservation du patrimoine de Wallonie sont entrées en vigueur en juin 2014. Il était indispensable d'intégrer aux textes décrets de nouveaux instruments de gestion du patrimoine, fruits de l'évolution de la matière et de nos conditions de gestion. Par ailleurs, l'intervention régionale en faveur des biens classés devait être revue afin de promouvoir davantage l'entretien régulier des monuments plutôt que de lourdes opérations de restauration.

Il s'agissait également d'encourager l'ouverture de ces biens classés au public et d'assouplir – mais aussi et surtout simplifier – les démarches incombant au propriétaire.

Toutes ces modifications s'inscrivent dans une réglementation qui reste soucieuse de la conservation et de la transmission de notre patrimoine, et tiennent également compte d'une nécessaire adaptation aux besoins et à l'évolution de notre société.

En Wallonie, la gestion du patrimoine est intimement liée au Code wallon de l'Aménagement du territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Énergie (CWATUPE). Ce code est d'application jusqu'au 1^{er} juillet 2015, date à laquelle le Code de Développement territorial (CoDT), adopté par le Parlement wallon en avril 2014, est censé lui succéder. En établissant le CoDT, on a en quelque sorte rompu les liens qui, jusqu'ici et depuis plus de vingt ans, avaient été volontairement et patiemment construits entre l'aménagement du territoire et le patrimoine. La présente législature sera l'occasion d'établir un véritable « code wallon du patrimoine » et dans ce cadre, il sera indispensable de reconstruire cette transversalité menacée par l'éventuelle mise en œuvre du CoDT en son état actuel.

Des mesures importantes...

Parallèlement à l'adoption du CoDT, de nouveaux éléments ont été apportés au Livre 3 du CWATUPE qui concerne le patrimoine, de manière à l'adapter à l'évolution du contexte et à la nécessité de rendre plus efficace la gestion opérationnelle de la matière. En résumé, plusieurs mesures importantes ont été intégrées au décret du 1^{er} avril 1999 qui constitue le Livre 3.

L'une d'entre elles porte sur l'évolution des conditions du classement des biens patrimoniaux. En Wallonie, jusqu'ici, les biens étaient classés en raison de leur intérêt « archéologique, historique, artistique, social, scientifique, technique ou paysager » (art. 185). Désormais, les demandes de classement prendront également en compte leur intérêt « architectural, esthétique, mémoriel ou urbanistique ». De plus, ces classements envisageront de nouveaux critères en vue d'une plus grande objectivation de la démarche : l'authenticité du bien, son intégrité, sa rareté et sa représentativité.

Dispositions relatives à l'entretien et à la restauration

Le décret modifie également des dispositions en matière d'entretien et de restauration du patrimoine classé, notamment pour permettre la mise en œuvre de deux nouveaux arrêtés d'application. Ceux-ci concernent pour l'un les procédures de prévention et de restauration, pour l'autre, les modalités d'octroi de subventions par la Région wallonne pour les interventions sur les monuments classés.

Les mesures de prévention pour la conservation des biens classés ont été tout particulièrement valorisées. En conformité avec l'esprit du décret du 1^{er} avril 1999, les fiches d'état sanitaire acquièrent une importance nouvelle en devenant le guide indispensable à la gestion « en bon père de famille » des monuments classés, notamment pour le propriétaire. L'importance donnée désormais à ce document est traduite par une majoration de 10 % du taux d'intervention de la Région wallonne lors de la restauration si les conditions de la fiche d'état sanitaire sont remplies. Il est utile de rappeler que ce document a pour objectif de dresser l'état de santé d'un bien à un moment donné, de signaler les travaux et toutes les interventions à entreprendre, dans un ordre hiérarchisé, avec une

estimation de leur coût et ce, pour 5 ans. La première fiche d'état sanitaire est établie par le Département du patrimoine et concorde avec une première majoration de 10 % pour les subventions à la restauration. Tous les 5 ans, la fiche d'état sanitaire doit être actualisée par le propriétaire et validée par le Département du patrimoine. Sur base d'une approbation par le Ministre en charge du Patrimoine, le respect des mesures préconisées par la fiche permet alors de maintenir ou non la majoration de 10 %.

Dans le même ordre d'idées, les travaux de « maintenance » – c'est-à-dire des travaux soit provisoires, soit définitifs, qui permettent à un bien d'éviter de continuer à se dégrader – ont fait l'objet d'une augmentation sensible de leur plafond qui passe de 10.000 € à 22.000 €, et du taux de subvention pour leur réalisation, porté à 80 %.

Pour la restauration des monuments classés, l'intervention financière régionale de base est désormais fixée à 40 % pour tous les biens et à 55 % pour les biens inscrits sur la liste du patrimoine exceptionnel. Ces taux de base peuvent faire l'objet de plusieurs majorations cumulatives. Comme expliqué plus haut, si l'entretien et les différentes interventions sont conformes aux indications contenues dans la fiche d'état sanitaire du monument, mais également si des modalités d'ouverture au public sont déterminées, la majoration du taux de subvention peut progresser de 40 à 70 % du montant des travaux éligibles pour les monuments classés, et de 55 à 85 % pour ceux d'entre eux qui sont repris sur la liste du patrimoine exceptionnel de Wallonie.

La nouvelle réglementation renforce également l'importance des études préalables réalisées en cours d'élaboration d'un projet de restauration et qui sont destinées, en pleine connaissance du monument et de ses contraintes, à déterminer les choix de restauration les plus probants. Décidées lors de la première réunion du comité d'accompagnement du certificat de patrimoine, lors d'un projet de restauration, elles bénéficient d'un taux de financement porté à 80 %. En facilitant ainsi la réalisation des études préalables, et en conscientisant les maîtres d'ouvrage et leur auteur de projet via ces études préalables, puis les entreprises en cours de chantier, l'espoir est de voir diminuer la majeure partie des travaux complémentaires et d'en minimiser l'impact budgétaire pour le Service public. Dès lors, un autre aspect important de cette nouvelle réglementation est la limitation extrême des actes et travaux complémentaires aux marchés initialement prévus. Pour ce type d'opérations, il est important de noter que le taux d'intervention financière de la Région wallonne est très restreint et particulièrement limité.

Principe de confiance et simplification administrative

D'autre part, la nouvelle réglementation applique le principe de confiance et s'inscrit dans un contexte de simplification administrative. Ce principe de confiance et des mesures de simplification volontaires et concertées, ont conduit à réduire au maximum le nombre de démarches et de documents à transmettre

à l'administration pour la réalisation d'interventions sur un monument classé, que cela ressorte du simple entretien, de la maintenance ou de travaux de restauration. Dans ce dernier cas, la procédure de certificat de patrimoine dont l'obtention est une condition préalable indispensable à l'introduction d'une demande de permis d'urbanisme, sera mieux planifiée et structurée, ce qui conduira à en réduire les délais. La conduite de la procédure dans le temps s'adaptera ainsi au mieux aux contraintes du maître de l'ouvrage et de son auteur de projet.

En amont de ces interventions, la dispense de permis d'urbanisme (art. 84, 14^o) qui ne permettait d'envisager que des travaux à l'identique, s'étend désormais à des travaux de minime importance (par exemple pour accrochage d'un luminaire ou d'une boîte aux lettres sur la façade), en maintenant comme il se doit la condition du respect des valeurs patrimoniales qui ont conduit au classement du bien.

Enfin, en cas d'urgence, des mesures spécifiques à mettre en œuvre sont maintenant intégrées dans la réglementation. En cas d'accident ou de sinistre, des mesures conservatoires d'urgence peuvent ainsi garantir une intervention rapide sur le monument, un allègement des procédures et un traitement accéléré du dossier.

Le Département du patrimoine a la responsabilité de la mise en œuvre de ces modifications. Celles qui concernent le décret vont nécessiter des arrêtés d'application, déjà en préparation. Les autres ont déjà commencé à porter leurs effets.

Sans attendre, des modalités d'exécution plus formalisées, pour aider les propriétaires, les demandeurs ou encore les Communes, le Département du patrimoine et sa Direction de la restauration, offrent un support et des conseils personnalisés : cellule fiches d'état sanitaire, cellule de la maintenance, cellule d'assistance administrative, cellule d'appui et de contrôle technique et cellule des architectes de la restauration qui sont à la disposition des propriétaires pour les seconder dans la préparation et le suivi de leurs travaux.

La Direction de la restauration organise et gère toutes les opérations sur les monuments classés, ainsi que les interventions de la Région wallonne au bénéfice du Petit Patrimoine populaire wallon.

Pierre PAQUET,
Inspecteur général f.f.
Département du patrimoine (SPW / DGO4)
Martine MARCHAL,
Directrice a.i.
Direction de la restauration du patrimoine
(SPW / DGO4)

Pour toute information :
SPW / DGO4 / Département du patrimoine
Rue des Brigades d'Irlande, 1-3 5100 Jambes
drest.dpat.dgo4@spw.wallonie.be
www.wallonie.be/patrimoine

* Cet article peut être retrouvé dans son intégralité dans la revue *Demeures historiques et Jardins*, n° 184, 2014, p. 40-45.

D'autres aides consacrées à la préservation du patrimoine : les subsides en sensibilisation

Le Ministre wallon du Patrimoine peut décider, sur base de la remise d'un formulaire de demande et d'un avis de l'Institut du Patrimoine wallon (IPW) et de l'Inspection des Finances, d'octroyer des subsides d'aide au secteur public (administrations communales, Provinces, établissements d'enseignement, etc.) et aux asbl.

Quatre types de dossiers sont subsidiés, pour autant que leur thématique aborde, de manière directe, la sensibilisation au patrimoine architectural ou archéologique en Wallonie, ou leur promotion : la réalisation de publications, d'expositions, d'événements ou encore de colloques. Toutefois, certains projets qui ne touchent pas uniquement la matière patrimoniale ou archéologique peuvent être subsidiés. Dans ce cas, le montant de la subvention que l'IPW propose au Ministre sera toujours calculé proportionnellement à la part effectivement consacrée au patrimoine architectural ou archéologique en Wallonie, en gardant à l'esprit que le projet est tenu de mettre en valeur le patrimoine et non l'inverse. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, le simple fait d'organiser un concert ou une exposition dans un monument classé ne justifie pas en soi un subside du Ministre du Patrimoine. Les demandeurs qui souhaiteraient bénéficier de ce type d'intervention sont donc invités, à préciser au maximum, au moyen d'un des quatre formulaires mis à leur disposition, le contenu de leurs projets, tant sur le fond que sur la forme (descriptif précis de l'événement ou de l'exposition, thématique détaillée des interventions du colloque, table des matières complète de l'ouvrage ou tout autre élément pertinent).

La proposition de subside faite par l'IPW au Ministre ne couvre au maximum que 60 % des dépenses

liées à la réalisation des projets présentés et qui peuvent entrer en ligne de compte. Les frais tels que salaires, défraiements, locations de salles, frais postaux ou encore achat de matériel d'organisation et de décoration ne sont pas pris en considération. Les postes pour lesquels un subventionnement est demandé à l'IPW ne peuvent pas faire par ailleurs l'objet d'un autre subside, de même que le demandeur ne peut introduire qu'une seule demande pour le même objet. Ainsi, une publication qui aurait été soutenue lors de son impression ne peut plus être subsidiée une seconde fois dans le cadre d'une réimpression. Les prévisions de recettes éventuelles des ventes d'une publication ou de l'organisation d'une manifestation doivent figurer également dans le formulaire de demande et sont prises en compte par l'IPW pour évaluer la nécessité du subside ou pour fixer une proposition de montant au Ministre.

Les demandes de soutien doivent impérativement être introduites lors du lancement du projet concerné et au plus tard trois mois avant la parution de la publication ou l'organisation de l'événement, afin que leur concrétisation ne dépende pas de l'octroi ou non de subsides par le Ministre, sauf en s'y prenant suffisamment à l'avance bien sûr. Il ne sera pas possible de répondre favorablement à un dossier introduit trop tardivement ou postérieurement à l'événement. La décision finale appartient au Ministre du Patrimoine, puis l'IPW assure le suivi du dossier (versement du subside sur base de preuves de la réalisation du projet).

Pour toute information :
Institut du Patrimoine wallon
Rue du Lombard, 79 à 5000 Namur
communication@idpw.be

[www.institutdupatrimoine.be/
index.php/services/subsides](http://www.institutdupatrimoine.be/index.php/services/subsides)

Un cas particulier, les subventions liées à l'organisation des Journées du Patrimoine

D'autres subventions peuvent également être accordées dans le cadre des Journées du Patrimoine. Celles-ci ont trait au guidage, à l'encadrement et au nettoyage des sites accessibles durant le week-end. Les subventions de guidage concernent uniquement les guides et ne sont accordées que si des visites ou des circuits guidés sont proposés (somme forfaitaire fixée à 60 € par guide et par jour). Les subventions d'encadrement sont liées aux personnes qui veillent au bon déroulement des activités lors des Journées (somme forfaitaire fixée à 30 € par encadrant et par jour) et celles de nettoyage sont réservées aux propriétaires privés (somme forfaitaire plafonnée à 25 €).

À partir de cette année, plus aucune subvention de sensibilisation ne sera accordée pour des manifestations ou des publications réalisées à l'occasion des Journées du Patrimoine, afin de privilégier l'ouverture des monuments via les subventions de guidage, d'encadrement ou de nettoyages octroyées par le Secrétariat des Journées.

Pour toute information :
Secrétariat des Journées du Patrimoine (IPW)
Rue Paix-Dieu, 1b à 4540 Amay
info@journeesdupatrimoine.be
www.journeesdupatrimoine.be

Les Journées du Patrimoine : « D'un monde à l'autre (1713-1830) »

Certes, on vous en reparlera tout au long de cette année 2015. Mais il est déjà temps d'évoquer une des manifestations qui nous tient particulièrement à cœur, les Journées du Patrimoine, qui connaîtront leur **27^e édition les samedi 13 et dimanche 14 septembre**.

« D'un monde à l'autre », tel est le thème de ces Journées du Patrimoine consacrées à l'architecture du



Le Palais provincial de Namur. Photo G. Focant © SPW-Patrimoine

XVIII^e siècle et du premier tiers du XIX^e siècle, depuis le traité d'Utrecht, en 1713, qui fixa la frontière sud de la future Wallonie, jusqu'à la révolution de 1830 qui fit naître la Belgique. Le week-end patrimonial sera l'occasion pour des centaines d'organisateur de faire découvrir au grand public une époque fascinante, qui vit le passage de l'Ancien Régime à la République puis à une Monarchie constitutionnelle. Le monde qui entoure les « pays » constituant l'actuelle Wallonie est alors en pleine mutation tant sur le plan politique que social, économique ou culturel. Indépendance des États-Unis d'Amérique, développement philosophique avec le siècle des Lumières, Révolution française, guerres napoléoniennes, et bien d'autres faits historiques font de ces cent dix-sept années une période riche en émotions et en découvertes.

Nos régions vivent une période d'accalmie pendant près de quatre-vingt-cinq ans, permettant tant le développement architectural qu'urbanistique de nos villes et campagnes. Outre l'éclosion et l'essor de deux styles majeurs, le rococo et le néoclassicisme,

on assiste à l'émergence de l'industrie. Pendant le XVIII^e siècle, les philosophes sont le fer de lance contre le fanatisme et l'absolutisme. La fin du XVIII^e siècle marque la fin de la période d'accalmie qui régnait dans nos régions. Révolutions, guerres napoléoniennes, conflits politiques et changements de régime vont se succéder jusqu'en 1830.

L'appel à projets est lancé depuis novembre. Les dossiers sont attendus jusqu'au 27 février 2015.

Secrétariat des Journées du Patrimoine (IPW)
Rue Paix-Dieu, 1b à 4540 Amay
Tél. +32 (0)85/27 88 80
Fax : +32 (0)85/27 88 89
info@journeesdupatrimoine.be

Consultez notre site web :
www.journeesdupatrimoine.be

Chéneau - Assemblage et mise en œuvre des feuilles de cuivre (FARCC n° 01.0414.01.01)

NB : Cette fiche conseil est une approche synthétique de la thématique. Elle ne peut donc, en aucun cas, être considérée comme exhaustive et doit être lue avec la prudence qui s'impose. Dans tous les cas, celle-ci doit être confrontée à la réalité de l'intervention in situ et à la philosophie de la restauration. Le SPW ne peut être considéré comme responsable des interprétations liées à cette fiche.

L'ensemble des FARCC est téléchargeable gratuitement sur le site : <http://dgo4.spw.wallonie.be/dgatlp/dgatlp/Pages/Patrimoine/Pages/Farcc/default.asp>.

• Mots clés :

Cuivre, rivet, inox, zinc, couple galvanique, soudure, dilatation, recouvrement, compatibilité, membrane.

• FARCC associées :

- 01.0412.01.01 Ardoises naturelles – crochets de pose Inox
- 01.0412.02.01 Ardoises naturelles – spécifications produit
- 01.0812.04.01 Sous-toitures – spécifications produit et mise en œuvre
- 01.0513.05.01 Voligeage – spécifications produit et mise en œuvre pour les ardoises naturelles

• Historique :

• Documents techniques associés :

- NIT 184, Couvertures par feuilles et bandes en matériaux cuivreux, CSTC, 1992.
- NBN EN 12056-3, Réseaux d'évacuation gravitaire à l'intérieur des bâtiments – Partie 3 : Système d'évacuation des eaux pluviales, conception et calculs.
- DTU 40.45 (NF P34-215-1) (septembre 2001) : Couvertures par éléments métalliques en feuilles et longues feuilles en cuivre.
- DTU 40.5 (NF P36-201) (novembre 1993) : Travaux d'évacuation des eaux pluviales – Partie 1 : C.C.T.
- Accessoires et couvertures en cuivre, Copper Development Association Benelux.

Métal	Densité	Point de fusion	Coeff. dilatation	Contacts interdits avec
Cuivre	8,92	± 1084 °C	1,7	Bois : essence à PH très acide : cèdre Métaux : acier, aluminium, zinc, acier galvanisé Autres : ciment
Plomb	11,35	± 327,5 °C	2,9	Bois : acajou, chêne, châtaignier, teck Métaux : acier galvanisé, aluminium, acier non galvanisé, zinc Autres : ciment, plâtre standard, chaux, goudron
Zinc	7,00	± 419 °C	2,2	Bois : chêne, châtaignier, red cedar, douglas, bouleau, mélèze Métaux : cuivre, acier, plomb Autres : ciment, plâtre, chaux



Rivetage préalable afin d'améliorer la résistance mécanique des assemblages © SPW

- Henri CHARLENT, *Traité de couverture et d'évacuation des eaux pluviales*, Éditions Dunod, 2000.
- Ouvrages de couvertures, ouvrages communs, fascicule technique, C.C.T.P, Ministère de la Culture (France), août 2011.

• Bref aperçu de l'état des connaissances actuelles :

Le calcul du dimensionnement de la section de la descente d'eau utile à l'évacuation des eaux de pluie est basé sur la projection horizontale du pan de toiture. La règle la plus courante et la plus simple est : 1 m² de projection horizontale de la couverture est égal à 1 cm² de section du tuyau de descente.

Le tableau ci-dessus reprend les caractéristiques principales utiles des différents matériaux utilisés en couverture patrimoniale. On y trouve également les matériaux dont le contact direct avec, entre autres, le cuivre sont à proscrire, notamment à cause du couple galvanique et/ou l'incompatibilité chimique.

De manière générale et étant donné l'évolution technologique des composants des panneaux agglomérés, contreplaqués, composites, de particules, etc. et notamment l'inconnue sur l'influence que peuvent avoir les colles utilisées et les vapeurs de celles-ci dans leur environnement proche, le principe de précaution veut que l'on exclue leur utilisation au profit de bois massifs compatibles.

La longueur maximum de la feuille de cuivre sera de 15 m si la largeur développée est ≤ à 500 mm et de maximum 12 m pour une largeur développée > à 500 mm pour autant que les extrémités soient libres et que le tracé soit rectiligne.



Chéneau type « encaissé » sur tête de maçonnerie © SPW

Aide à la prescription :

Avant la mise en œuvre du système d'évacuation des eaux pluviales, un examen complet de l'état du pied de couverture est nécessaire avec vérification préalable des pentes en pied de toiture.

Lorsque le support est en bois, une analyse complète de l'état sanitaire des sous-couches et structures est obligatoire. Toutes les pièces abîmées, pourries, seront remplacées. Étant donné l'ambiance confinée de la structure porteuse, un traitement fongicide/insecticide de l'ensemble des boiseries sera opéré. Le biocide mis en œuvre sera compatible avec les éléments métalliques utilisés. Le support doit être

robuste et permet de pouvoir se déplacer sans risque de rupture.

Une main-d'œuvre qualifiée, démontrant une expérience prouvée dans le domaine est exigée. Les feuilles de cuivre seront stockées au sec et hors sol.

La pente idéale à imprimer au chéneau, vers la descente E.P., est de 5mm/m. Toutefois pour des raisons esthétiques, et parfois techniques, celle-ci peut être ramenée à 2mm/m. En dessous, il faut évaluer la possibilité de multiplier les descentes d'E.P. aux endroits les plus opportuns.

Les contre-pentes sont strictement proscrites ainsi que la pose horizontale.

Une membrane d'interposition (désolidarisation) de type textile non tissé, sera systématiquement appliquée entre la feuille de cuivre et son support, excepté aux niveaux des soudures éventuelles sur une trentaine de centimètres.

Les feuilles de cuivre, désoxydé au phosphore (SF-Cu ou Cu DHP), auront une épaisseur minimum de 0,7 mm (7/10). Elles seront façonnées à la plieuse.

La gestion des mouvements liés à la dilatation du cuivre, 1,7 mm/m, nécessite une attention particulière, en particulier aux extrémités de l'ouvrage. Dans le cas d'un positionnement en butée, un espace libre de 5 à 10 mm doit être laissé entre le chéneau et l'élément architectural. On privilégiera le raccord à la descente E.P. via un moignon, ou amorce, plus étroit que le tuyau de descente, solidaire du chéneau, pour assurer les différents mouvements thermiques.

Le système de fixation du chéneau en pied de toiture se fera selon le principe du pli rabattu et patte d'agrafure d'une épaisseur de 6 mm (6/10), à trois trous, permettant les mouvements de dilatation.

Lors de l'assemblage de deux feuilles de cuivre et préalablement à la soudure devant assurer l'étanchéité, les feuilles seront assemblées mécaniquement par rivetage dit « solide-serré ». Le recouvrement des deux feuilles, en fonction de l'écoulement des eaux, sera de 40 mm. Les rivets de Ø 3, seront en cuivre de type « au tas » ou « aveugles ». La ligne de rivet sera positionnée à maximum 10 mm du bord de la jonction et les rivets seront espacés de 30 mm.

La brasure tendre (< 450 °C) assurera, par capillarité du métal d'apport, le rôle fondamental d'étanchéité. Avant l'opération, un nettoyage parfait des zones à assembler doit être opéré. Après le rivetage et juste avant l'opération de brasure, un étamage au chaluveau (Pb60/Sn40) des mêmes zones, sera réalisé

proprement. Le cordon de soudure sera composé de « vaguelettes » espacées de maximum 2 cm. Elles seront perpendiculaires au sens du recouvrement et seront « tirées » vers la feuille supérieure. Les défauts tels que fissures, soufflures, inclusions, etc. entraîneront le refus du travail.

Si la longueur du chéneau est telle qu'il est nécessaire d'installer un joint de dilatation, son positionnement se fera obligatoirement sur le haut de la pente.

Lorsque l'ensemble du système d'évacuation des eaux de pluie sera terminé, une réception technique à l'aide d'un tuyau d'eau sera faite. L'écoulement sera parfaitement fluide et aucune stagnation d'eau ne sera tolérée.

Afin d'obtenir une patine régulière sur l'ensemble de l'ouvrage en cuivre mais également d'éviter l'apparition de taches ponctuelles disgracieuses, notamment liées à la manipulation à mains nues des différents éléments en cuivre, une huile de patine sera appliquée sur l'ensemble des parties visibles. L'application de vernis n'est pas conseillée.

En partie basse, au niveau de l'évacuation, un petit « trop-plein » sera réalisé.

Dans l'hypothèse où le calcul du diamètre utile de la descente d'eau de pluie aboutit à un diamètre trop important, ne permettant pas une évacuation

optimale des eaux, on multipliera le nombre de descentes E.P. afin d'assurer la meilleure évacuation possible.

Les descentes E.P. seront circulaires et droites d'une épaisseur de 0,7 mm. L'emboîtement entre chaque élément sera de 50 mm et permettra la dilatation de ceux-ci. Dans le cas où des coudes sont nécessaires, notamment pour contourner des éléments architecturaux, ceux-ci seront courbes, les assemblages à onglet seront refusés.

Les crochets de fixation des descentes E.P. se feront exclusivement dans les joints de la maçonnerie par un système à vis. Le tuyau sera écarté du mur d'une distance minimum de 2 cm.

L'ensemble des ouvrages d'évacuation sera parfaitement protégé contre d'autres opérations de chantier, entre autres les interventions en couvertures et/ou les nettoyages par hydro-grésage ou autres. Aucun percement, déchirure, écrasement, cabossement des feuilles de cuivre ne sera toléré. Toute pièce dégradée sera intégralement remplacée à la charge de l'entreprise.

Fiche coordonnée par Jean-Christophe SCAILLET,
SPW / DGO4 / Patrimoine / Direction de la
restauration du patrimoine /
Cellule d'appui et contrôle technique

La grange de la ferme de Sart-Longchamps à La Louvière : la réhabilitation s'annonce enfin !



© Bureau d'architecture De Nora

À deux pas du stade de football et de l'hôpital Tivoli, le tissu urbain de La Louvière réserve une belle surprise. Au cœur d'une zone verte constituée de prairies et d'anciennes douves, des bâtiments de ferme entourent une cour pavée. Il s'agit de l'ancienne ferme de Sart-Longchamps, dernier témoin de l'activité agricole dans la ville de La Louvière. Le site est protégé par un classement depuis 1981, renforcé dès 1992 par un classement comme monument pour la grange. Daté de 1771 par les ancrs fixées sur le mur coté cour, ce monument menacé sera bientôt restauré et réaffecté en salle de fêtes et de banquets. Ce chantier tant attendu marquera l'aboutissement d'une aventure jalonnée de rebondissements.

Au moment des premiers contacts de l'IPW en automne 2000, avant l'inscription de la grange sur la liste des biens menacés, le site porte déjà les marques de longues années de dégradation : scission entre propriétaires différents, interventions peu appropriées sur certains bâtiments et absence d'un projet de valorisation cohérent sont autant de facteurs défavorables à la conservation de l'ensemble classé. Peu après, la grange confirme son statut de « monument menacé » par un événement malheureux : l'effondrement du mur arrière de l'édifice, côté prairies. Il y a une réelle urgence à intervenir, dans l'immédiat pour assurer la stabilité et sur le court terme

pour la mise en place d'un projet. L'IPW soutient le propriétaire de l'époque dans ses démarches pour obtenir un accord sur la reconstruction du mur effondré en blocs de béton et les travaux d'urgence nécessaires au maintien de l'édifice, dont l'état de délabrement est tel que certains remettent en question le classement. En parallèle, un projet est développé pour la réaffectation de la grange en salle de banquets, mais il s'essouffle après quelques années et est définitivement abandonné vers 2007.

Une nouvelle période d'incertitude pour la grange commence, jusqu'à son acquisition par le propriétaire actuel. Également convaincu par le potentiel du

monument pour l'accueil de fêtes et de banquets, celui-ci ouvre une nouvelle procédure de certificat de patrimoine en avril 2009, sous la houlette de l'IPW. Le 2 mars 2010, l'IPW délivre le certificat de patrimoine après accord du comité d'accompagnement et avis favorable de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles. Sous l'ancienne charpente et à l'intérieur de ses murs maintenus aveugles, la grange abritera une salle de banquets sur toute sa superficie. La cuisine et les sanitaires trouveront leur place dans une annexe contemporaine, visuellement détachée de l'édifice ancien par un sas vitré.

La sauvegarde durable de l'édifice menacé prend donc enfin une forme concrète mais le projet perd de son élan en raison de la longueur inhabituelle de la procédure de permis d'urbanisme. Le propriétaire se décourage et met le bien en vente, la réaffectation tant espérée semble perdue. En automne 2013, n'ayant pas trouvé acquéreur, il décide finalement de reprendre le projet en main. Après l'obtention d'une prolongation du permis d'urbanisme auprès de la Ville, une demande de subvention à la restauration est introduite. La bonne nouvelle tombe en novembre 2014 : un subside de 257.000 € est accordé par la Wallonie. Si tout se passe bien, le chantier débutera en 2015 et la grange de la ferme de Sart-Longchamps pourra commencer sa seconde vie.

L'aile Louis XIII du château de Trazegnies bientôt restaurée

Depuis 1926, l'association Les Amis du Château de Trazegnies œuvre en faveur de la conservation et de l'animation du château de Trazegnies, monument classé situé à deux pas de Charleroi. Après la restauration du châtelet d'entrée et de la tour de l'horloge en 2004 et de la porte charretière en 2013, ce sera l'aile Louis XIII qui bénéficiera d'une cure de jouvence dès 2015. Cet automne, le Ministre du Patrimoine a octroyé une subvention de plus de 300.000 € pour ce chantier. Il s'agit d'une nouvelle étape dans ce travail de longue haleine mené par les bénévoles.

Classé comme monument depuis 1950, le château est mentionné dès le XII^e siècle. Saccagé et incendié en 1554, il fut reconstruit à la fin du XVI^e siècle. C'est au début du XVII^e siècle que Charles II, marquis de Trazegnies fait construire le corps de logis en style Louis XIII, exemple presque unique de ce style en Belgique. Le château subit encore des transformations dans le courant du XIX^e siècle avec le démantèlement d'une partie de l'enceinte et du donjon médiéval et la construction d'une nouvelle aile par l'architecte Henri Beyaert vers 1854, dont il ne reste plus que quelques vestiges aujourd'hui.

Dans le courant du XIX^e siècle, la famille de Trazegnies quitte définitivement les lieux. En 1891, la société charbonnière Les Charbonnages de Bascoup reprend le château et ses dépendances, soit un domaine d'environ 355 ha, principalement dans le but d'exploiter le sous-sol. Peu après, le château, amputé de son domaine, est revendu à des particuliers qui le cèdent à leur tour à l'État en 1913. Le château se dégrade de plus en plus. En 1926, quelques citoyens se mobilisent et créent Les Amis du Château de Trazegnies. Ils reçoivent l'édifice en donation afin de le sauver de la ruine, défi que l'association ne cesse de relever depuis, avec les moyens qu'elle arrive à rassembler.

C'est en 2003, année d'inscription du château sur la liste des biens menacés de l'IPW, que l'étude architecturale pour la restauration du corps de logis débute avec l'ouverture d'une procédure de certificat de patrimoine. Lors d'années d'études et de procédures, quelques interventions urgentes sont entreprises : des travaux sur les corniches et les maçonneries de l'aile en 2006, l'éradication de foyers de mérule en 2007-2008 et l'investigation de planchers et de structures en 2009. L'Institut du

Patrimoine wallon accompagne l'association dans ses démarches et offre une aide pour le suivi budgétaire. En 2013, le permis d'urbanisme est octroyé. Grâce à la confirmation de la subvention à la restauration, le chantier pourra se concrétiser bientôt.

Après restauration, les salles de l'aile Louis XIII seront ouvertes au public qui pourra y visiter des collections d'antiquités. En attendant, les visiteurs peuvent déjà profiter des nombreuses animations et activités culturelles que l'asbl organise, notamment en lien avec la production de vin dans les caves.

Pour mener le projet de restauration à bien, l'asbl est toujours à la recherche de fonds. Un compte de projet a été ouvert en faveur de la restauration de l'aile Louis XIII auprès de la Fondation Roi Baudouin au n° de compte IBAN : BE10 0000 0000 0404 ; BIC : BPOTBEB1 avec la communication ***128/2602/00003***. C'est l'occasion de soutenir l'asbl dans ses efforts de conservation et d'animation d'un témoin prestigieux de l'époque féodale.

Restauration de la façade en céramique de la pharmacie Davoine (anciennement Milet) à Binche



© G. Bussienne – J.-L. Vanden Eynde

À l'endroit de l'actuelle pharmacie Davoine, une gravure du début du XIX^e siècle renseigne l'hôtel du Roi d'Espagne. À cette époque, les numéros 6 et 8 de l'avenue Charles Deliege (anciennement Grande Rue) ne formaient qu'un seul bâtiment de treize mètres cinquante en façade sur seize mètres cinquante de profondeur. Une ruelle donnant rue du

Cerf permettait d'arriver à une cour de service située à l'arrière.

De cet immeuble subsiste la silhouette, trois niveaux, une toiture en bâtière perpendiculaire à la voirie achevée par une croupe, les fenêtres caractéristiques du milieu du XVIII^e siècle, surmontées d'un arc surbaissé et encadrées de dés de pierres (encore visibles aux étages du numéro 6), mais aussi trois niveaux de caves superposées dont la supérieure semble avoir été une cuisine : on y trouve un foyer et un puits. Les caves inférieures servaient au stockage, notamment du vin. Ces caves étaient

accessibles depuis la voirie, par un escalier droit prenant naissance dans un soupirail. Il subsiste des éléments de la distribution verticale des pièces du premier sous-sol aux étages : un escalier en vis situé sensiblement au milieu de l'immeuble (remplacé depuis par des volées droites entre le rez-de-chaussée et les étages).



Photo G. Focant © SPW-Patrimoine

L'étude des charpentes indique qu'avant cet état connu par la gravure, la façade présentait un pignon à rue dont les sablières se situaient au niveau du seuil des fenêtres du deuxième étage. Le faite n'a pas été modifié. Ceci explique la différence d'encadrement des fenêtres du deuxième étage, typiques du XIX^e siècle.

[Le Journal de la Restauration]

L'immeuble est scindé probablement en 1858, lorsque le pharmacien Henri-Louis Ramboux ouvre une officine et une droguerie, deux commerces qui modifient le rez-de-chaussée : porte cochère et fenêtres sont remplacées par des vitrines. Son successeur, en 1908, Léon Milet fait revêtir la façade des étages de céramiques publicitaires commandées à Berchem-Sainte-Agathe, à la Maison Helman. Madame Davoine acquiert l'immeuble en 1989, elle modifie la vitrine en 1992 et s'attelle à la restauration de la façade, suite au classement comme monument le 8 mai 2009. Elle bénéficie d'un subside de 60 % instruit par le Service public de Wallonie, Direction de la Restauration, 1 % de la Province du Hainaut, 1 % de la Ville de Binche. Le chantier a été suivi par les représentants du Département du Patrimoine du SPW et de la CRMSF.

Le décor en céramique, de style Art nouveau, représente des publicités pour les « Pilules de santé Défense », la « Farine Lactée Renaux », les « Produits Colombophiles C. Fichet » ou encore pour l'huile de foie de morue « Émulsion Scott ». Sous le seuil du premier étage est inscrit : « Pharmacie Ramboux successeur L. Milet Droguerie ».

L'ensemble est composé de 787 carreaux en grès-cérame émaillés. La majorité des carreaux sont plats et ont une dimension de vingt centimètres de côté. Certains carreaux sont plus petits car ils s'adaptent à la taille des baies. Au revers, figurent la marque du fabricant ainsi qu'une indication peinte en noir permettant la localisation des carreaux sur la façade. Une frise en relief encadre le panneau inférieur sur trois de ses côtés.

La façade était bâchée depuis 2008 pour des raisons de sécurité, certains carreaux menaçant de tomber. Le traitement de conservation-restauration, qui a eu lieu entre mars et juillet 2014, a débuté, dès la mise en place de l'échafaudage, par un examen systématique de la façade et un relevé graphique et photographique des différentes altérations (cassures, fissures, pertes de matière et d'émail, soulèvements, écaillages, carreaux manquants ou remplacés par des carreaux unis, salissures diverses, etc.). Un sondage sonore a également été effectué afin de vérifier l'adhérence des carreaux au support.

Il a été décidé, en accord avec les différentes parties, de conserver un maximum de matière originale afin de préserver l'authenticité de cet ensemble unique. Les carreaux situés autour des zones lacunaires qui



Photo G. Focant © SPW-Patrimoine

présentaient un manque d'adhérence important ont été déposés afin d'être correctement remplacés. Une dépose a également été réalisée pour les carreaux unis qui avaient servi à remplacer des éléments manquants en vue de leur restitution par des copies respectant le motif d'origine. Outre les phases de stabilisation permettant d'assurer la conservation des carreaux, une étape de restauration des parties lacunaires s'est avérée indispensable pour améliorer la lecture du décor et lui rendre sa valeur esthétique.

Les différentes phases du traitement de conservation-restauration se sont déroulées comme suit : dépose, vérification de l'adhérence du mortier au support, fixation des éléments manquant d'adhérence, nettoyage, consolidation de la matière des carreaux érodés et des fissures, fixation des écailles, collage des carreaux cassés, bouchage des lacunes et des lignes de cassures et retouche. Toutes les techniques utilisées sont des techniques « à froid », ne nécessitant pas de cuisson afin de respecter la matière originale. Les matériaux de restauration ont été scrupuleusement sélectionnés pour leur meilleure résistance en milieu extérieur.

Les carreaux manquants ont été réalisés à l'identique par un céramiste. Ces reconstitutions ont nécessité une étape de façonnage, qui tient compte du retrait de l'argile dû au séchage et à la cuisson, de même qu'un important travail de recherche des différents coloris d'origine et de la brillance de l'émail. La repose des copies et des carreaux déposés a ensuite été effectuée par un carreleur professionnel. Les joints ont été refaits afin d'assurer une bonne étanchéité de l'ensemble.

Étant donné les conditions de conservation en extérieur qui sont extrêmes, il serait indispensable de suivre l'évolution de l'œuvre et des matériaux de restauration en utilisant comme référence le dossier de traitement réalisé à l'occasion de cette intervention.

Jean-Louis VANDEN EYNDE,
Architecte, historien de l'art et archéologue
jlvd.arch.sprl@gmail.com

Géraldine BUSSIENNE,
Conservateur-restaurateur de céramique et verre,
historienne de l'art et archéologue
gerbus4@gmail.com

Comité d'accompagnement :

Florence Noirhomme et Jean-Marc Nenquin
(Architectes - Département du Patrimoine du SPW)
Annick Vandael (Historienne de l'art -
Département du Patrimoine du SPW)
Anne-Catherine Bioul (Rapporteur - CRMSF)



Gravure publiée par S. Glotz dans le Bulletin SAAMB, n° 4, décembre 1996

26^e édition des Prix du Mécénat culturel

Depuis 1989, les Caius, décernés sous l'égide de l'asbl Prométhéa, mettent à l'honneur les entreprises qui s'illustrent par leur créativité, leur dynamisme et leur contribution dans le développement culturel et patrimonial de Belgique. Les lauréats 2014 ont été primés lors de la 26^e cérémonie des Caius qui s'est tenue à Flagey le 9 décembre dernier. Le jury, regroupant des personnalités issues des milieux

économique et culturel, était cette année présidé par Gilles Ledure, Directeur de Flagey.

Parmi les récompenses qui couronnent quelques-unes des entreprises candidates, le **Caius du Mécénat du Patrimoine** ainsi que le **Caius de l'Audace** ont été décernés à la société Total pour son soutien à la création par l'IPW du Centre de la Céramique de

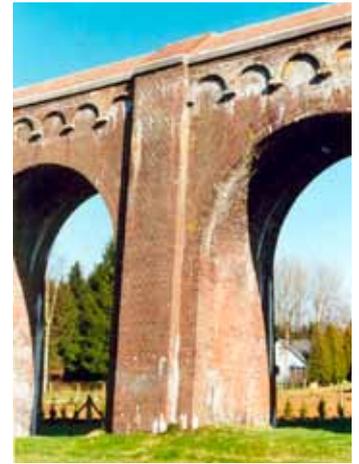
la Fédération Wallonie-Bruxelles (Centre Keramis à La Louvière). Le **Caius du Premier Mécénat** a quant à lui récompensé la société Vitra, partenaire du Théâtre de Liège, implanté dans l'ancien bâtiment de l'Émulation à l'initiative de l'IPW.

Plus d'informations sur les autres lauréats :
www.promethea.be/Caius2014

Le classement de l'aqueduc de Mont Saint Pont : un long cheminement vers une protection définitive



© SPW



À Bruxelles, avant 1850, l'eau est fournie par des fontaines, des puits publics et privés, organisés autour d'un réseau de conduites en plomb. Cette alimentation en eau laisse à désirer, tant par la quantité insuffisante d'eau qui est amenée en ville, que par la qualité de cette eau. L'explosion démographique agissant, les constats de carence se multiplient durant la première moitié du XIX^e siècle.

C'est dans ce contexte que des projets sont proposés aux autorités de la ville pour améliorer la distribution d'eau et la qualité de celle-ci. Dès 1852, un des projets comporte un aqueduc à Mont Saint Pont. L'année suivante, le cahier des charges et la mise en adjudication sont réalisés. C'est l'entrepreneur Renson qui obtient le marché. Une convention entre la Ville de Bruxelles et la Commune de Braine-l'Alleud est passée en 1854 par laquelle la Commune cède et abandonne à la Ville les sources du Hain qui seront collectées et acheminées vers Bruxelles, entre autres par l'aqueduc. Dès cette époque, l'utilité de l'aqueduc est remise en question. Malgré cela, il sera réalisé en 1855.

Dès 1858, un système de machines et de pompes est mis en place au début du pont pour augmenter l'efficacité de l'aqueduc. Ces machines furent régulièrement remplacées, environ tous les vingt ans. L'aqueduc subit de nombreuses réparations en plus de 150 ans. Son utilité devint peu à peu minime et il fut désaffecté de l'acheminement en eau en 1972 par la CIBE qui continua néanmoins à l'entretenir.

Cependant, le pont enjambant une route, la rue des Piles, le risque de le voir se dégrader et devenir une menace pour les usagers de la route a poussé la CIBE, devenue Vivaqua, à demander sa démolition.

Le pont-aqueduc de Mont Saint Pont est un ouvrage de maçonnerie en briques du pays. Il comporte des éléments en pierre bleue qui proviennent des carrières brabançonnaises. Ces éléments de parement sont taillés au ciseau fin. L'aqueduc est fondé sur des pilotis en bois, trois par pile. L'ouvrage s'étend sur 209 mètres. Il s'appuie sur 27 arches de 6 mètres d'ouverture qui s'élèvent jusqu'à 14 mètres vers le thalweg (ligne de plus grande pente d'une vallée). L'avant-dernière arcade à l'ouest a été obturée. Une frise d'arceaux souligne la tablette de couronnement. Son rythme est de six arceaux par arcade. Ces arceaux, en relief, retombent sur des blocs consoles parallépipédiques de pierre.

Une couverture, destinée à protéger l'eau de l'action du soleil, en bâtière de briques, est couronnée par une tablette de pierre, en bon état, destinée à faciliter la circulation sur le sommet du pont-aqueduc pour y effectuer les réparations nécessaires. De part et d'autre du pont, sur le flanc des talus, un escalier permet d'accéder au sommet de l'ouvrage.

La canalisation dans laquelle circulait l'eau est voûtée en dos d'âne. À l'origine, un enduit de mortier recouvert de chaux hydraulique, tapissait les faces internes de l'aqueduc assurant ainsi leur étanchéité. Un enduit similaire tapisse encore la canalisation qui est en bon état. À chaque extrémité du pont-aqueduc, une vanne, superficiellement rouillée mais toujours à son emplacement d'origine, permettait d'isoler la canalisation de l'ouvrage du reste. La zone bordant le pont-aqueduc est une petite réserve naturelle mise en valeur par la Commune de Braine-l'Alleud.

Depuis une vingtaine d'années, un débat était ouvert entre ceux qui voulaient maintenir et protéger cet édifice, Commissions des Monuments, Sites et Fouilles, riverains, Commune, et le propriétaire, CIBE devenue Vivaqua, qui souhaitait le démolir pour ne pas être obligé de l'entretenir. L'aqueduc n'était pas repris à l'Inventaire du Patrimoine monumental de la Belgique.

En juillet 2011, Vivaqua a demandé l'autorisation de démolir certaines parties apparentes du pont-aqueduc qui risquaient de provoquer des accidents. L'administration a émis un avis négatif à ce sujet, suivant en cela les 430 réclamations reçues lors de l'enquête. L'aqueduc bénéficia alors d'une première protection pour un an car il fut mis sur la liste de sauvegarde en raison de son intérêt historique, artistique, social, technique et paysager. Ensuite l'enquête en vue du classement débuta.

Avec la signature, le 2 avril 2014, de l'arrêté de classement de l'aqueduc de Mont Saint Pont, le Ministre du Patrimoine a voulu marquer l'intérêt de préserver un monument wallon remarquable malgré le souhait du propriétaire de démolir le bien. Une zone de protection correspondant aux vues et possibilités d'accès à cet imposant ouvrage d'art a aussi été imposée.

Olivier CARLY,
Historien

Erratum

Dans l'article de Raymond Balau, *Diorama de la Bataille de la Meuse en 1914 – Alfred Bastien, Namur (1937)*, paru dans *La Lettre du Patrimoine*, n° 35/36 (juillet-décembre), 2014, p. 6, la date indiquée pour le Panorama du Congo, commandé à Alfred Bastien et à Paul Mathieu, à savoir 1916, est inexacte. Le travail a

commencé en 1911, avec notamment un voyage au Congo, et l'ouvrage terminé à été présenté dans un bâtiment spécifique lors de l'Exposition universelle de Gand en 1913. Restauré, il a également été présenté dans le pavillon Soprocol lors de l'Exposition universelle de Bruxelles en 1935.



Carte postale promotionnelle pour le Panorama du Congo

Deux sépultures privilégiées exceptionnelles d'époque augustéenne

à Ath/Ghislenghien (province de Hainaut)

En vue de l'extension de la Zone d'activité économique (ZAE) de Ghislenghien 3 par l'intercommunale IDETA, des évaluations et fouilles archéologiques ont été menées en 2013 et 2014 sur les terrains concernés par ces futurs aménagements. Ceux-ci s'étendent sur 25 hectares, le long de la rue de Bruxelles et du chemin des Skippes. Les fouilles ont été effectuées par une équipe d'archéologues et de techniciens de l'asbl Recherches et Prospections archéologiques et par une équipe d'opérateurs du Service public de Wallonie - Direction extérieure du Hainaut 1.

Durant ces fouilles, un grand nombre de vestiges ont été découverts. La Protohistoire est, entre autres, représentée par un enclos fossoyé de l'Âge du Bronze et un habitat laténien constitué de dix-huit bâtiments. Trois fours à chaux et deux tombes datent de l'époque romaine. Enfin, les Temps modernes et l'Époque contemporaine sont illustrés par un bivouac militaire du XVIII^e siècle et une grande fosse circulaire contenant du matériel de la Première Guerre mondiale.



Tombe 1 en cours de fouille avec les amphores à vin d'Espagne placées dans deux angles de la tombe, la vaisselle de table et les vases à parfum au centre. Des landiers (ou chenets) en fer apparaissent contre la paroi opposée aux amphores ; un chaudron était posé au centre des landiers. Photo V. Danese © RPA

Si tous ces vestiges présentent un intérêt certain, seules seront évoquées ici les deux tombes romaines à crémation. Celles-ci sont constituées d'une grande fosse rectangulaire qui abritait une chambre funéraire en bois. La tombe la plus petite (tombe 2) contient un coffrage en bois dont le plancher repose sur deux poutres disposées longitudinalement. L'absence de clous implique un assemblage à emboîtement, avec tenons et mortaises. Cette tombe, conservée sur une faible hauteur, a été très largement abîmée par les labours et son fort taux d'arasement ne permet pas d'en connaître la profondeur originelle. L'autre sépulture, plus volumineuse (tombe 1), renferme



Patère en alliage cuivreux de la tombe 1 avec son manche cannelé terminé par une tête de bélier. Une cruche à anse anthropomorphe a été retrouvée au centre de cette patère. Le service à ablution patère-cruche était utilisé pour se rincer les mains dans les rites gréco-romains de purification avant les repas et lors des cérémonies funèbres. Photo M. Van Assche © RPA

un coffrage en bois cloué. Un très grand nombre de petits clous en fer ont été mis au jour, la plupart encore dans leur position initiale. Des traces de planches dans la partie supérieure du comblement de la tombe signalent l'existence d'un couvercle. Cette tombe, quoique bien mieux conservée, a elle aussi été partiellement détruite par les travaux agricoles. Après la crémation, les restes des défunts ont été nettoyés et déposés dans des récipients. Dans la tombe 1, les ossements formaient un amas circulaire ; ils étaient probablement regroupés dans un contenant en matériau périssable (panier, bol en bois ?) qui a disparu sans laisser de trace. Dans la tombe 2, les ossements ont été rassemblés dans un plat en bronze, associés à une fibule.

Les deux tombes ont livré du mobilier funéraire d'une grande richesse, autant par la quantité que par la qualité des objets. Des deux sépultures, la tombe 1 est de loin la plus riche. Elle se singularise surtout par la présence de biens d'importation de très grande valeur, exceptionnels pour nos régions et accessibles seulement à une élite, à savoir trois amphores, de la vaisselle métallique (service à ablution et accessoires de banquet pour la consommation du vin), des petits vases en verre et un service complet en terre sigillée. Ce dernier associe plusieurs coupes et assiettes de tradition italique, fabriquées dans des ateliers italiens ou dans des succursales établies à Lyon. La présence de deux coupelles en verre mosaïqué moulé, une dans chaque tombe, est également surprenante car les rares exemplaires connus dans le nord de la Gaule sont associés à des établissements militaires précoces ou aux foyers de romanisation que furent les premiers centres urbains fondés par Auguste. Ces petites coupes sont originaires d'ateliers méditerranéens (Égypte ou Italie).

L'essentiel du mobilier funéraire reposait sur le plancher en bois des chambres funéraires. Toutefois, la position de certains objets à des hauteurs différentes dans le remblai, implique l'existence de supports en matière périssable. Par ailleurs la présence de petits récipients dans le comblement de la fosse en dehors de la chambre funéraire laisse à penser que ceux-ci se situaient initialement sur le couvercle en bois. Notons enfin qu'un espace assez important de la tombe 1 était vide de tout matériel. Il est très probable que des offrandes en matières périssables telles que des textiles et des offrandes alimentaires animales ou végétales aient été disposées à cet endroit. Un dépôt organique, peut-être les vestiges du banquet, situé au centre de la tombe, sur le plancher du coffrage, a laissé des traces sous forme de fibres de bois, de tissus et de graisses. Ces chambres funéraires et le mobilier qu'elles renferment témoignent d'un niveau de richesse important. On pourrait s'attendre à ce qu'elles soient abritées sous un monument imposant, tel un tumulus ou un petit tertre, et entourées d'un enclos fossoyé. Si la tombe 2 est entourée de plusieurs trous de poteaux qui signalent une construction au-dessus



de la tombe, aucune trace d'un tel aménagement n'a été observée autour de la tombe 1.

Les deux sépultures à crémation de Ghislenghien peuvent être qualifiées de sépultures « aristocratiques » en raison de l'abondance des offrandes funéraires, des dimensions et de l'aménagement des fosses sépulcrales et en raison de la qualité du mobilier déposé dans chaque tombe. Elles sont attribuées à des personnalités de haut rang qui ont vécu sous le règne de l'empereur Auguste (27 av. J.-C. à 14 apr. J.-C.). Il s'agit de découvertes exceptionnelles pour lesquelles nous n'avions jusqu'alors aucun parallèle connu en Belgique. D'autres ensembles funéraires de l'élite gauloise à l'époque augustéenne ont été retrouvés en Gaule, parfois même dans des régions très proches de la Belgique comme le Grand-Duché de Luxembourg ou le nord-ouest de la France. Les tombes de Ghislenghien peuvent ainsi être comparées aux ensembles funéraires d'époque augustéenne d'Antran (Vienne), de Saint-Nicolas-lez-Arras (Pas-de-Calais), d'Oisy-le-Verger (Pas-de-Calais) ou au groupe de Welwyn-Garden qui rassemble plusieurs tombes aristocratiques du sud-est de l'Angleterre, antérieures à la conquête de l'île par l'empereur Claude en 43 apr. J.-C. Les deux sépultures de Ghislenghien sont révélatrices du climat culturel dans lequel évoluent les élites gauloises sous le règne d'Auguste, dans une époque de transition entre la conquête de César (58-51 av. J.-C.) et la réorganisation administrative et économique du nord de la Gaule au début de notre ère. Leur mobilier met en évidence la fusion d'éléments indigènes issus de la tradition celtique et d'autres éléments empruntés à la civilisation gréco-romaine.

Véronique DANESE,
Asbl Recherches & Prospections archéologiques
& Frédéric HANUT,
Direction de l'archéologie du Service public de
Wallonie
(DGO4 / Département du patrimoine)



Tombe 2 en cours de fouille. Le mobilier comprend une paire de landiers/chenets en fer et de nombreuses poteries dont un mortier de la région de Lyon et plusieurs vases (assiettes, coupes, pots ou bouteilles) en céramique gallo-belge (terra rubra et terra nigra). Les vases ont été écrasés sous le poids des terres, lors de l'effondrement du sommet de la chambre funéraire en bois. Photo V. Danese © RPA

150 ans après, nouvelle campagne archéologique sur la villa d'Anthée

Les interventions archéologiques préventives sont parfois l'occasion de remettre en lumière des vestiges révélés par des recherches anciennes et de leur apporter un complément d'information. C'est le cas de la villa gallo-romaine d'Anthée, découverte au XIX^e siècle et dont un secteur a fait l'objet de nouvelles fouilles de mai à août 2014.

Anthée, village de la commune d'Onhaye, est située sur un plateau élevé du Condroz entre Dinant et Philippeville. La région possède un riche patrimoine archéologique, connu essentiellement grâce aux travaux de la Société archéologique de Namur durant les XIX^e et XX^e siècles. C'est à l'initiative de cette institution qu'entre 1863 et 1872 des fouilles furent menées par le chanoine Charles Grosjean entre Anthée et Morville. Ces investigations ont révélé les vestiges d'une importante villa de l'époque romaine, considérée aujourd'hui encore comme l'exemple-type du complexe agricole gallo-romain. Ses dimensions particulièrement imposantes (642 mètres de long pour 212 de large) en font également la plus vaste villa connue en Wallonie.

La villa est divisée en deux cours ceintes d'une muraille. À l'ouest se trouve le corps de logis ou *pars urbana*. Les bâtiments de la *pars rustica*, siège économique de l'exploitation, sont répartis autour de la cour orientale.

La luxueuse *pars urbana* témoigne de l'importance et de la richesse des habitants. Deux portiques à colonnades, à l'est et l'ouest, donnaient accès aux quelque 114 pièces de l'habitation. Certaines étaient ornées de mosaïques, de fresques ou encore de marqueterie de marbre. Deux complexes thermaux chauffés par hypocauste assuraient aux occupants le confort des bains été comme hiver.

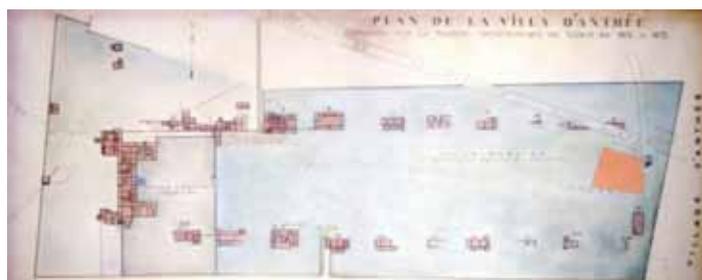
La *pars rustica* compte une vingtaine d'édifices qui comprennent les habitations des ouvriers, des ateliers, des lieux de stockage et des étables. C'est vraisemblablement vers l'élevage que les activités quotidiennes étaient tournées car la nature du sol de la région se prête peu à la culture. Deux bâtiments

ont également livré des traces de métallurgie du fer et du cuivre ; il s'agissait probablement d'ateliers destinés à la fabrication de l'outillage courant.

D'après les objets qui y furent découverts, la villa d'Anthée semble avoir été occupée dès le début du règne de Vespasien (69 apr. J.-C.) jusqu'au début du IV^e siècle de notre ère. Malheureusement, à l'exemple de la villa de Malagne (Rochefort), les fouilleurs du XIX^e siècle n'ont pas discerné les différentes phases de développement que l'établissement a nécessairement dû connaître. Le plan connu aujourd'hui présente donc un mélange de constructions de plusieurs époques, qui n'ont sûrement pas toutes été utilisées en même temps.

En 2014, la Commune d'Onhaye a lancé un projet de rénovation d'une ferme située dans une zone de la *pars rustica* qui n'avait pu être explorée autrefois. De potentiels vestiges inédits étaient dès lors menacés par l'aménagement de parkings et de terrasses. Une intervention archéologique préventive a donc été menée sur les lieux par le Service de l'archéologie (SPW, Direction extérieure de Namur). Les résultats de cette campagne ont permis de compléter les données acquises il y a 150 ans.

À l'angle nord-est de la parcelle, une série de fondations en calcaire très abîmées dessinent un quadrilatère d'une dizaine de mètres de long pour environ 3 mètres de large. En 1872, Charles Grosjean avait découvert dans le jardin en face un bâtiment de largeur identique. Il semblait se prolonger vers la



Situation de la zone fouillée en 2014 sur le plan de la villa d'Anthée. Archives MAN © SAN. Infographie É. Delaunois, SPW, Département du patrimoine

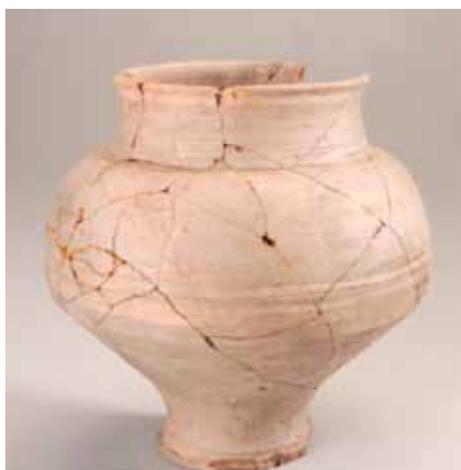
zone explorée en 2014. Les fondations appartiennent probablement à ce bâtiment et complètent ainsi le plan de la villa. Il s'agissait visiblement d'une construction en pan de bois car les fondations ne sont pas assez robustes pour supporter une élévation en pierre.

Une cavité remplie de charbons, de terre et d'ossements brûlés animaux se trouvait non loin des fondations. Elle a également livré un gobelet en céramique, une petite coupe en bronze, des forces (sorte de ciseaux antiques) et de nombreux fragments brûlés de récipients en terre cuite (plat à cuire, casserole, assiette, gobelets, etc.). Selon l'étude réalisée par F. Hanut (SPW, Direction de l'archéologie), ceux-ci proviennent de divers ateliers du nord de la Gaule (Trèves, Cambrai, Argonne) et de la vallée de la Meuse. Ils permettent de dater la fosse de 230-280 apr. J.-C. Sa fonction pose cependant question. Elle est clairement associée à une activité de combustion mais ne semble pas correspondre à un four domestique. Son mobilier invite à envisager un dépôt à caractère rituel, par exemple les restes d'un repas pris en l'honneur d'un défunt ou d'une divinité. Cette pratique pourrait également être en lien avec un *fanum* (petit temple de plan carré) découvert en environ 200 mètres au sud de la villa. La fosse évoquerait ainsi l'abandon des pratiques agricoles dans une partie de la *pars rustica* au profit du monde sacré.

Afin de partager ces découvertes avec le public, plusieurs événements ont été organisés en partenariat avec la Commune d'Onhaye et le Musée archéologique de Namur. Au mois de juin, deux visites de chantier ont rassemblé sur le site près de 120 personnes dont des groupes scolaires. Les premiers résultats de 2014 et une rétrospective des fouilles ont ensuite été présentés au cours d'une exposition qui s'est tenue du 13 décembre 2014 au 15 janvier 2015 au Complexe sportif et associatif de Miavoye. L'enthousiasme manifesté par les habitants de la région et le soutien apporté par l'Administration communale d'Onhaye démontrent une fois encore l'importance de la protection et de la mise en valeur du patrimoine local, missions auxquelles l'archéologie préventive contribue quotidiennement.

Élise DELAUNOIS,

SPW / DGO4 / Direction extérieure de Namur /
Service de l'archéologie



Gobelet en céramique, 230-280 apr. J.-C. Photo L. Baty © SPW, Département du patrimoine



Vue des fondations en cours de fouille. Photo É. Delaunois © SPW, Département du patrimoine

Premières fouilles extensives à Andenelle dans un quartier de potiers médiévaux



Vue zénithale de l'un des deux fours dégagés. À gauche, l'entrée du four précédée de la fosse de travail. Photo É. Delaunois © SPW

La ville d'Andenne, située le long de la Meuse à 15 km en aval de Namur, possède des origines particulièrement anciennes. Les plus vieilles traces archéologiques remontent en effet aux époques romaine et mérovingienne. La légende raconte qu'Andana fut fondée en 692 par sainte Begge, trisaïeule de Charlemagne. Mais c'est à partir du IX^e siècle que la ville connaît un premier essor grâce au développement d'une importante activité potière dans le hameau d'Andenelle, à environ 1 km du centre d'Andenne.

Le sous-sol de la région regorge de gisements d'une argile très pure, appelée derle. Cette argile a permis aux potiers de fabriquer des céramiques de grande qualité qui ont fait la renommée de la ville d'Andenne tout au long du Moyen Âge. Au fil des siècles, les productions locales se multiplient considérablement et s'exportent, grâce à la Meuse toute proche, jusqu'aux Pays-Bas et parfois même jusqu'en Scandinavie. Le déclin de cette activité s'amorce cependant au XIV^e siècle, pour des raisons encore inconnues à ce jour. Il faudra attendre trois siècles avant de voir un renouveau économique lié à l'émergence des piperies et faïenceries andennaises. Cette industrie perdurera jusqu'au XX^e siècle et s'éteindra définitivement en 2008, date de la fermeture des portes de la dernière piperie d'Andenne.

Ce bref historique donne un aperçu du haut potentiel archéologique de la ville d'Andenne et plus particulièrement du hameau d'Andenelle. C'est au cœur de celui-ci que la société H2R a entrepris dès 2013 la construction d'une série d'immeubles avec parkings souterrains. Couvrant une superficie de près de 2,5 ha, le projet a conduit le Service de l'archéologie (SPW, Direction extérieure de Namur) à exécuter des fouilles préalablement à tout terrassement.

Grâce à la parfaite collaboration des responsables de la société, une première partie du terrain menacé par le projet a été étudiée entre octobre et décembre 2013. Ces investigations, conduites sur une parcelle de 700 m² située le long du fleuve, sont les premières

de ce type à Andenelle et ont permis de déceler la présence de nombreux vestiges de l'activité médiévale, essentiellement dans les domaines de la poterie et de la métallurgie.

Deux vastes fours constituent les découvertes les plus impressionnantes du site. Leur forme correspond à un type assez répandu dans la vallée mosane. Ils sont semi-enterrés, et seule leur coupole en argile dépasse de terre. Cette coupole recouvre une plateforme, appelée sole, sur laquelle sont disposées les céramiques à cuire. L'ouverture du four, en contrebas de la sole, est précédée d'une excavation où le potier alimente le foyer de chauffe qui porte la température à environ 1.000 degrés. L'un des deux fours dégagés était long de 5 m sur 3 m de large. Seules ses parties enterrées, recouvertes par les débris de la coupole, ont été conservées. Il a été utilisé pour la dernière fois entre la fin du XIII^e et le XV^e siècle.



Ensemble de bols datant du XII^e siècle. Photo R. Gilles © SPW

Une trentaine de fosses, remplies de centaines voire de milliers de tessons de céramique ont été repérées sur le site. Il s'agit de véritables dépotoirs dans lesquels le potier a jeté des pots déformés, cassés ou trop cuits et dès lors invendables. Ces fosses ont livré essentiellement des pots à cuire, des terrines, des bols et des pichets mais également quelques éléments plus particuliers comme des plats à poisson, des chandeliers, des tirelires ou encore des biberons. L'examen des formes et des décors, qui ont évolué selon un rythme bien connu, a permis aux céramologues Sophie Challe et Sylvie de Longueville (SPW, Direction de l'archéologie) de déterminer

que l'activité potière du site a débuté dès la fin du XI^e siècle et s'est poursuivie jusqu'au XIV^e siècle. L'étude détaillée de ces céramiques permettra d'en apprendre davantage sur les techniques de fabrication, l'évolution des styles et la diffusion de la production potière mosane, l'une des plus importantes pour l'époque médiévale.

Les potiers installés sur le site semblent avoir été précédés par d'autres artisans. En effet, des milliers de scories, déchets issus de la forge et de la réduction du fer, ont été retrouvés dans une vaste fosse. Ces scories attestent donc la pratique de la métallurgie à Andenelle au Moyen Âge, alors qu'aucune trace de ce type n'avait encore été décelée dans le hameau. L'ensemble des ateliers de production, et notamment les bas fourneaux, reste à découvrir, mais l'énorme quantité de scories exhumées suggère l'importance de la production métallurgique à cet endroit.



Exemples de scories. Photo R. Gilles © SPW

Enfin, la réalisation de sondages à proximité du fleuve a été l'occasion d'appréhender l'évolution du paysage du quartier. Une ancienne berge de la Meuse a été repérée à environ 10 mètres de l'actuel rivage. La berge a été recouverte par des couches successives de sédiments, probablement apportés lors d'inondations. Certains de ces niveaux comportent des indices de présence humaine (charbons de bois, scories de métal, etc.) qui n'ont pas encore pu être datés.

La campagne de fouilles de 2013 s'est donc révélée particulièrement fructueuse. Les nombreux vestiges mis au jour laissent espérer la découverte, lors des prochaines opérations, d'autres éléments associés aux industries potière et métallurgique. L'exploration archéologique de cette zone sensible vise ainsi à aborder la naissance, le développement et le déclin de ces artisans anciens, tout en les replaçant dans l'évolution du paysage et du contexte urbain d'Andenelle.

Carole HARDY
et Élise DELAUNOIS,

SPW / DGO4 / Direction extérieure de Namur /
Service de l'archéologie

Fortifications sous la gare de Mons

Les aménagements urbains liés à l'organisation de « Mons 2015, capitale européenne de la culture », ont amené le Service de l'archéologie du Service public de Wallonie / DGO4 / Direction extérieure du Hainaut 1 à procéder à de nombreux suivis archéologiques. L'un des plus impressionnants de par son étendue et son emplacement est probablement celui du chantier de la nouvelle gare de Mons. Couvrant une superficie de 4,5 ha, celui-ci est situé à l'emplacement des anciennes fortifications ; il promettait donc d'être riche en informations. Les enceintes concernées sont la « seconde enceinte communale » édifiée aux XIII^e et XIV^e siècles et l'enceinte dite « hollandaise » construite en 1816. Le suivi a été réalisé conjointement par l'asbl Recherches et Prospections et le Service public de Wallonie.

Il faut distinguer deux zones dans ce vaste chantier de construction. L'une, située au nord-ouest des voies de chemin de fer, a fait l'objet d'observations en aval des terrassements. Et l'autre, située au sud-est des voies, a quant à elle bénéficié d'un suivi archéologique tout au long des décaissements au vu de sa position, supposée à l'emplacement même du rempart, des tours, bastions et murs de courtine.

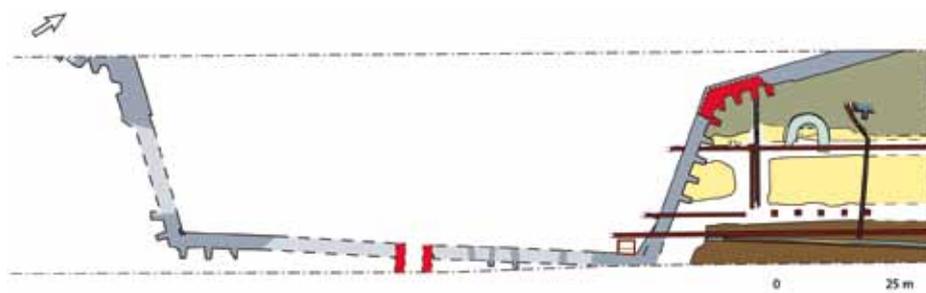
Dans la zone sud-est, des vestiges du système défensif médiéval ont été découverts à l'intérieur de deux bastions de l'enceinte hollandaise. Le rempart, cette importante levée de terre située à l'intérieur de la ville, a pu être observé sur toute sa largeur, soit environ 19 m, ainsi que le fossé défensif et un fossé *intra-muros* situé au pied de la terrée. La fondation d'une tour adoptant un plan en fer à cheval, de 10 m au niveau de la gorge sur 8,6 m de profondeur, a également été découverte. Celle-ci est construite en tuffeau de Ciply. Cette imposante maçonnerie repose sur un radier de fondation en bois. L'utilisation de bois pour asseoir les maçonneries en milieu humide est une technique courante, néanmoins il est rare de pouvoir observer



Vue du mur de flanc sud-ouest du bastion 13 en cours de dégagement. Photo V. Moulaert © DGO4 / SPW

ces systèmes de près vu leur situation, dans le fond des tranchées de fondations. Dans ce cas-ci, le système de radier est composé de deux niveaux de bois équarris formant une sorte de grillage. Les différents éléments de bois sont liés par des barres métalliques qui sont également ancrées dans le sol. En ce qui concerne la maçonnerie, on distinguera les deux murs de flancs de la tour, conservés uniquement en fondation, et l'avant de la tour qui présente un parement *extra-muros* soigné composé de moellons équarris. Un système d'étalement des parois de la tranchée de fondation, constitué d'un clayonnage de planches et de baguettes a été observé dans le mortier. La tour étant conservée en dessous du niveau du sol de l'époque, aucun aménagement interne n'a pu être observé.

Dans la même zone, le suivi archéologique a permis la localisation et l'étude d'un vaste tronçon de l'enceinte hollandaise. À 0,4 m sous le niveau de sol actuel, pas moins de deux bastions (n^{os} 13 et 14 suivant la numérotation des plans hollandais de 1858), l'intégralité du mur de courtine 13-14 ainsi



Plan des vestiges du bastion 13, de la courtine 13-14 ; vestiges de la tour médiévale et du rempart associé. DAO. Ch. Leduc © DGO4 / SPW

qu'une portion du mur de courtine 14-1 ont pu être retrouvés et positionnés sur une longueur totale de 290 m. Les matériaux de mise en œuvre utilisés dans la construction de l'enceinte hollandaise sont principalement le tuffeau de Ciply, la pierre bleue et la brique. Le parement très soigné est essentiellement constitué de blocs en tuffeau taillés, travaillés au ciseau sur le pourtour et bouchardés au centre ; la pierre bleue est uniquement utilisée aux angles. Le mur d'enceinte est conservé sur près de 4,2 m de haut et atteint 3 m de large, au niveau de son dérasement, mais celui-ci s'élargit du côté du fossé suivant un fruit de 9°. Une série de contreforts construits en *intra-muros* et ensevelis dans la terrée renforcent le mur d'escarpe. Une poterne, petite baie donnant accès au fossé et aux ouvrages extérieurs, est aménagée au milieu de la courtine n° 13-14. Le fond du fossé



Vue de la fondation de la tour médiévale. Photo V. Moulaert © DGO4 / SPW

a également été atteint, le comblement de celui-ci n'a pu faire l'objet d'un examen détaillé et peu de mobilier archéologique y a été découvert ; une petite fiole en grès du Beauvaisis du XIX^e siècle y a toutefois été récupérée.

Dans la zone nord-ouest, les décaissements ont révélé, outre la présence de quantités impressionnantes de remblais industriels apportés lors de l'abandon du site, des éléments appartenant au dispositif hollandais tels que l'emplacement de la terrée qui bordait le grand bassin au nord. Par ailleurs, un alignement de trous de poteaux orienté nord-ouest - sud-est a été mis en évidence sur une quarantaine de mètres de long, parallèlement à une rangée de racines d'arbres, vestiges très probables du glacis de la demi-lune située en avant des bastions 13 et 14.

La mise au jour de la fondation d'une tour et de son rempart médiéval est une découverte majeure pour la ville de Mons où l'enceinte de Jean d'Avesnes (seconde enceinte communale) n'avait jamais fait l'objet d'une observation archéologique. C'est également la première fois qu'une portion si longue des fortifications hollandaises est mise au jour. Ces découvertes permettent, entre autres, d'affiner notre connaissance des vestiges des différentes enceintes de la ville et leur positionnement dans la trame urbaine actuelle.

Véronique MOULAERT,
Asbl Recherches et Prospections,
Cécile ANSIEAU et Marceline DENIS,
SPW / DGO4 / Direction extérieure de Hainaut 1

Publications et Manifestations

Comme chaque année depuis plus de 40 ans, la **Foire du Livre de Bruxelles** s'affiche comme un événement incontournable pour l'ensemble des acteurs du livre ainsi que leur public. Cette 45^e édition s'attaquera au vaste thème des « Liaisons dangereuses ». Les éditions de l'Institut du Patrimoine wallon vous y donnent rendez-vous !

Du 26 février
au 2 mars 2015

Tour & Taxis
Avenue du Port, 86c
1000 Bruxelles
www.flb.be



Depuis 2012, le catalogue des publications est commun aux éditions de l'Institut du Patrimoine wallon et du Service du Patrimoine culturel de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dont les publications sont diffusées par l'IPW.

Lorsque la Wallonie était française...

1789. Plusieurs foyers de révolutions éclatent en Wallonie dont les plus célèbres sont la révolution liégeoise et la révolution brabançonne. En 1792 et 1794, les armées républicaines pénètrent à deux reprises sur le sol wallon et entament l'occupation de nos territoires. Les Français préparent l'annexion, officiellement entérinée par la Convention le 1^{er} octobre 1795. Ce rattachement marque irrémédiablement la fin de l'Ancien Régime dans nos contrées après plusieurs années de troubles révolutionnaires et de campagnes militaires. Suivent près de vingt années de régime français, caractérisées par une série de bouleversements qui changent radicalement la face de l'histoire et laissent des traces encore perceptibles aujourd'hui. Si cette période a été étudiée sous de nombreux aspects, les traces

matérielles qui en subsistent n'avaient jamais fait l'objet d'un recensement systématique sur l'ensemble du territoire de la Wallonie actuelle, si ce n'est pour la campagne de 1815. Le bicentenaire de la bataille de Waterloo était l'occasion de rappeler les faits liés à la chute de Napoléon mais surtout les vingt années qui l'ont précédée. Grâce à de nombreuses notices richement illustrées et à deux cartes inédites de la Wallonie sous le régime français, le lecteur partira sur les traces de cette époque qui sont parvenues jusqu'à nous. Cet ouvrage permettra au lecteur de découvrir ou redécouvrir par l'intermédiaire de ces éléments patrimoniaux l'histoire de nos contrées entre 1789 et 1815, autant de témoignages, quelquefois bien discrets, que nous ont laissés la République, le Consulat et l'Empire.



Frédéric MARCHESANI, *Sur les traces de la Wallonie française* (Sur les traces, 4), Namur, IPW, 2014, 240 pages, 35 €.

De nouveaux « Carnets du Patrimoine » consacrés au patrimoine religieux de Tournai et Namur



La cathédrale de Tournai, qui fait partie du patrimoine exceptionnel de Wallonie et qui est classée depuis l'an 2000 au patrimoine mondial de l'Unesco, a fait l'objet d'investigations archéologiques entre 1996 et 2010, dans le cadre de divers programmes tous liés, d'une manière ou d'une autre, aux projets de stabilisation, de restauration et de valorisation du monument.

Certaines opérations répondaient à des études préalables et de reconnaissance géotechnique, alors que d'autres s'apparentaient à de l'archéologie préventive, puis programmée. Au terme de cette longue enquête circonstanciée, ce sont les racines de la cathédrale romano-gothique qui ont repris vie, l'édifice et son environnement immédiat ayant abrité, dans leur sous-sol profond, les traces de cultures et de monuments anciens qui ont fait la fierté de la cité durant le premier millénaire. Ces éléments du passé nous sont conservés sous la forme d'« étages » historiques qui se superposent jusqu'au XII^e siècle dans les tréfonds de la cathédrale. Ce retour aux sources est un privilège.

Raymond BRULET, avec la collaboration de Michèle GAILLARD, Michel HENNEBERT et Jacques PYCKE, *La cathédrale de Tournai à chœur ouvert* (Carnets du Patrimoine, 124), Namur, IPW, 2014, 64 pages, 6 €.

Construite entre 1621 et 1645 par l'ordre des jésuites implantés à Namur dès la fin du XVI^e siècle, l'église Saint-Loup est l'un des fleurons de l'architecture baroque en Belgique. Sa construction a été marquée par des difficultés financières qui n'ont pourtant rien enlevé à la splendeur de l'édifice. Des colonnes baguées, des arcades, des consoles ou encore de riches moulurations rythment la décoration intérieure. Les marbres noirs de Mazy ou des bords de Meuse et les marbres rouges de Rochefort ou de Rance contrastent avec la clarté du tuffeau de Maastricht de la voûte en berceau richement sculptée. Classée Patrimoine exceptionnel de Wallonie depuis 2009, l'église a fait l'objet d'une importante campagne de restauration achevée en 2011 qui lui a rendu toute sa beauté d'antan.

Thérèse CORTEMBOS, Sophie DENOËL, Alain DE WINIWARTER et Robert LAMBERT, *L'église Saint-Loup à Namur* (Carnets du Patrimoine, 125), Namur, IPW, 2014, 64 pages, 6 €.

Focus sur les nécropoles gallo-romaines

La nécropole gallo-romaine de Jambes au cœur de deux volumes des « Études et Documents »

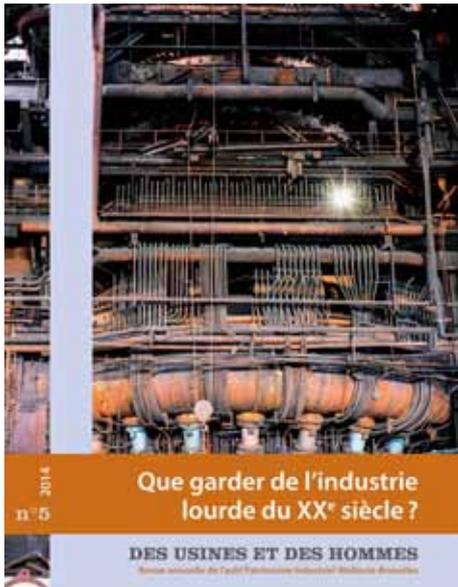
Au début des années 1990, l'ancien hôtel de Ville de Jambes, devenu obsolète depuis la fusion des communes en 1977, est détruit au profit de la construction de nouveaux bâtiments administratifs de la Région wallonne et de la création de l'actuelle place de la Wallonie. Sur une surface d'environ 75 ares, trois campagnes de fouilles préventives (1991-1993), menées par le Service de l'archéologie (Direction de Namur) du Service public de Wallonie, mirent au jour

87 tombes à incinération et plusieurs dizaines de structures secondaires (fosses à cendres) ainsi que l'emplacement d'un bûcher collectif ou *ustrinum*. Il s'agit d'une vaste zone funéraire sur la rive droite de la Meuse, en face du vicus de Namur. En 1888, la construction des écoles communales de Jambes, dans une parcelle voisine, avait déjà entraîné la découverte de plusieurs tombes à incinération du Haut-Empire et de l'Antiquité tardive.



Aménagées à l'est d'un chemin antique orienté nord-sud, les sépultures consistent en simples fosses, creusées en pleine terre. Certaines étaient alignées le long de la voie. La fondation du cimetière est datée du milieu ou du troisième quart du I^{er} siècle apr. J.-C. L'analyse de l'assemblage céramique des tombes met en évidence quatre phases chronologiques. La première phase (50-120/130 apr. J.-C.) regroupe le plus grand nombre de sépultures. Les phases II (110/120-170/180 apr. J.-C.) et III (170/180-250 apr. J.-C.) couvrent les II^e et III^e siècles. Trois tombes de l'Antiquité tardive (phase IV) ont été retrouvées à une distance appréciable des incinérations du Haut-Empire. Cette monographie est le résultat d'une étude pluridisciplinaire associant archéologues, dessinateurs, infographistes, photographes et spécialistes de l'Institut des Sciences naturelles pour l'étude des ossements animaux et des restes humains incinérés retrouvés dans les sépultures.

Frédéric HANUT et Jean PLUMIER, *La nécropole gallo-romaine de la place de la Wallonie à Jambes (Namur)*. Texte (Études et Documents. Archéologie, 33), Namur, SPW, 2014, 207 pages, 20 €.



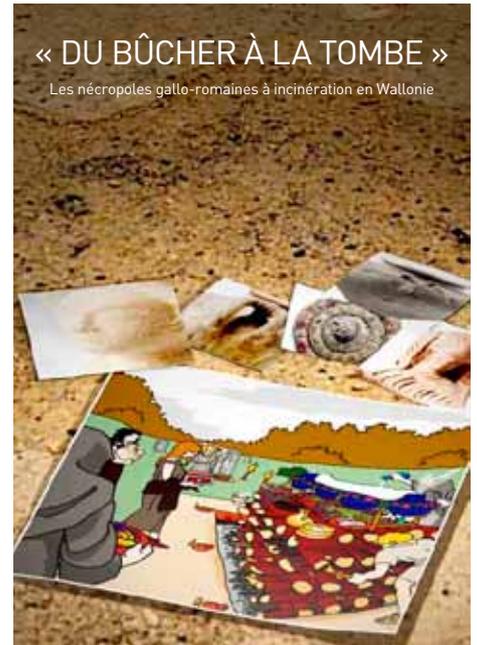
En ouverture de l'Année européenne du patrimoine industriel, le cinquième numéro de la série annuelle *Des usines et des hommes* est paru.

Un numéro certainement exceptionnel à plus d'un titre. D'une part, il rassemble les contributions originales et inédites (Actes du colloque) d'experts en matière de patrimoine industriel européen. En effet, rassemblés le 6 juin 2014 aux Moulins de Beez (Namur), à l'initiative de Patrimoine industriel Wallonie-Bruxelles (PIWB) et de l'Institut du Patrimoine wallon (IPW), ces experts ont débattu de l'avenir du patrimoine de l'industrie lourde du XX^e siècle, un patrimoine relativement récent dont il est devenu urgent de préserver les vestiges remarquables. La définition de critères objectifs de sélection en vue d'une identification des éléments les plus représentatifs de ce patrimoine est une des priorités, en Belgique notamment, des milieux compétents

Frédéric HANUT et Jean PLUMIER, *La nécropole gallo-romaine de la place de la Wallonie à Jambes (Namur)*. Catalogue (Études et Documents. Archéologie, 34), Namur, SPW, 2014, 283 pages, 30 €.

« Du bûcher à la tombe », nécropoles et pratiques funéraires au Haut-Empire

Ce catalogue, dressant une approche globale de la question des nécropoles à incinération en Wallonie, accompagne l'exposition visible jusqu'au 22 mars 2015 au Musée archéologique d'Arlon, une des manifestations célébrant les 25 années de régionalisation de l'archéologie wallonne. Ce quart de siècle a vu en effet les recherches en archéologie funéraire se multiplier, renouvelant ce champ d'étude particulier. La démultiplication des opérations préventives et les apports à la problématique de l'anthropologie, de la biologie, de l'archéozoologie ou encore de l'anthracologie ont ainsi contribué largement aux progrès qu'a connus la discipline. La première partie de l'ouvrage dresse un état de la question des pratiques funéraires observées dans les nécropoles à incinération durant les trois premiers siècles de notre ère. Dans la seconde partie, l'accent est mis sur une sélection de sites funéraires du Haut-Empire essentiellement mis au jour en Wallonie au cours de ces 25 dernières années.



Frédéric HANUT et Denis HENROTAY, « *Du bûcher à la tombe* ». Les nécropoles gallo-romaines à incinération en Wallonie, Namur, IPW, 2014, 213 pages, 16 €.

Que garder de l'industrie lourde du XX^e siècle ?

en matière de préservation et revalorisation du patrimoine industriel et social. D'autre part, pour la première fois de son histoire éditoriale, Patrimoine industriel Wallonie-Bruxelles passe au numérique ! La revue n° 5 est donc à présent disponible sous format « papier » (prix inchangé : 15 euros) et sous une version numérique.

Au sommaire

- Introduction par Freddy JORIS, Administrateur général de l'Institut du Patrimoine wallon
- *Présentation des objectifs du colloque et ampleur du patrimoine de l'industrie lourde du XX^e siècle sur les plans historique et social* par Jean-Louis DELAET, Président de Patrimoine industriel Wallonie-Bruxelles
- *Réflexion globale pour une politique de sauvegarde du patrimoine industriel. Quels critères objectifs ?* par Pierre PAQUET, Inspecteur général f.f. du Département du Patrimoine (DGO4)
- *Sauvegarde du patrimoine industriel en Flandre depuis 1975* par Adriaan LINTERS, Président de Vlaamse Vereniging voor Industriële Archeologie vzw Vlaanderen-Brussel
- *L'industrie automobile : une patrimonialisation défailante* par Paul SMITH, Département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique, Direction générale des patrimoines du Ministère français de la Culture et de la Communication
 - *Le complexe Citroën de la place de l'Yser à Bruxelles : un modèle d'architecture industrielle fonctionnaliste de l'Entre-deux-guerres*

par Guido VANDERHULST, Vice-Président de Patrimoine industriel Wallonie-Bruxelles et Président de Bruxelles Fabriques

- *La toiture du garage Renault d'Anderlecht : un exemple remarquable d'assemblage de paraboloides hyperboliques en voiles minces en béton armé* par Michel PROVOST et Bernard ESPION, Professeurs à l'Université Libre de Bruxelles
- *Monuments dans la Cité - intégration urbaine du patrimoine de Belval* par Lucio WERCOLLIER, Architecte et Chef de projet au Fonds Belval
- *Sauvegarder les exploitations sidérurgiques du XX^e siècle en tant que patrimoine industriel. Expériences et recommandations allemandes* par Norbert TEMPEL, Responsable technique, LWL-Westfälische Landmuseum für Industriekultur (Dortmund- Allemagne), cofondateur et éditeur de la revue *Industriekultur*
- *Pourquoi et comment sauvegarder un site industriel voué habituellement à la destruction ? Le site du haut-fourneau U4 d'Uckange en Lorraine* par Bernard COLNOT, Président et Jean-Pierre BARBAU, membre de l'Association MECILOR (Mémoire culturelle et industrielle de la Lorraine)
- Mémoire de PIWB

Pour toute information et commande :

Des usines et des hommes, n° 5, 2014,
Actes du colloque : *Que garder de l'industrie lourde du XX^e siècle ?* Rue Lambert Marlet, 17
à 4670 Blegny • info@patrimoineindustriel.be •
Tél. +32 (0)4 / 237 98 18 • Fax : +32 (0)4 / 237 98 51

In memoriam Joël Gillet (1949-2014)



de l'État à Gembloux, il y a débuté sa carrière comme éducateur avant d'être nommé professeur dans des cours techniques et pratiques (1975) puis chef de culture (1978). En 2001, il devient le directeur du Centre technique horticole de Gembloux dont il va faire une interface dynamique entre l'enseignement, le monde professionnel et le grand public. Il débordait d'idées nouvelles pour développer la transversalité : les serres en musique, le jardin des hommes, le « panier de la ménagère », archéo-potager racontant l'histoire des légumes...

Parallèlement, une autre passion va le suivre tout au long de sa vie : l'archéologie. Dès 1969, à seulement 20 ans, il crée archeolo-J, une association qui, selon ses

Joël Gillet est décédé prématurément ce 9 décembre 2014. Président fondateur du Service de Jeunesse archeolo-J, il en a été le fer de lance pendant plus de 45 ans.

Joël Gillet est né en 1949 dans l'ex-Congo belge de parents ardennais ; il a vécu ensuite à Rixensart, puis à Bruxelles. Diplômé de l'Institut supérieur horticole

propres mots, « permet aux jeunes d'aborder une branche de l'histoire étonnante, pleine de surprises et de découvertes ».

Archeolo-J, c'est une recette unique qui rend les jeunes acteurs du patrimoine, et du patrimoine archéologique en particulier, en leur mettant les outils en main sur des chantiers de fouilles en Wallonie

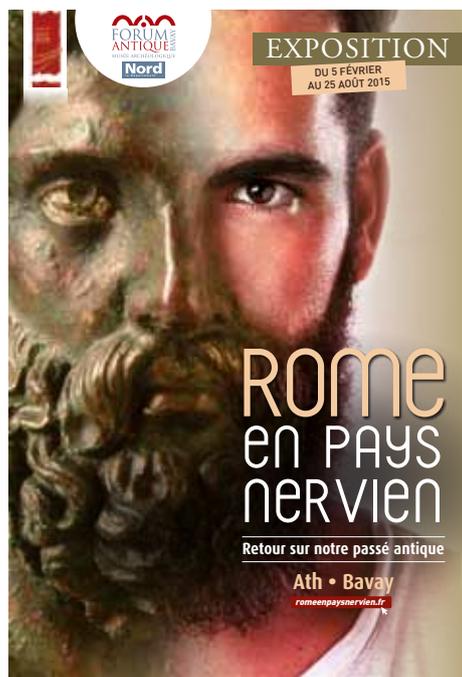
lors de stages estivaux. Le succès est au rendez-vous dès le début et Joël Gillet en assure le pilotage et le développement pendant 45 ans qui verront passer des centaines de jeunes. Ainsi archeolo-J, c'est aussi des voyages et des expéditions à la découverte d'autres civilisations, des week-ends à thème, des randonnées à la rencontre du patrimoine régional, des baptêmes de l'archéologie pour les écoles, des expositions itinérantes, des conférences, des publications scientifiques et pédagogiques, etc. Cette multitude de projets réalisés est aussi le fruit de la force communicative de l'homme à rassembler une équipe dynamique autour de lui et à mobiliser l'aide et l'appui des autorités publiques du secteur : la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

À combien de jeunes passés par les stages d'archeolo-J Joël a-t-il transmis sa passion ? Certains n'en auront gardé que de bons souvenirs de vacances mais d'autres sont devenus membres actifs de l'association et parfois même professionnels dans le domaine de l'histoire et de l'archéologie.

Une chose est sûre : la passion qu'il nous a communiquée n'est pas prête de s'éteindre.

Pour le staff d'archeolo-J,
Sophie LEFFERT
www.archeolo-j.be

« Rome en pays nervien. Retour sur notre passé antique »



25 août 2015, l'Espace gallo-romain d'Ath et le Forum antique de Bavay (France) vous convient par-delà le temps et les frontières à la découverte de la « Cité des Nerviens ».

Les deux volets de l'exposition « Rome en pays nervien, retour sur notre passé antique », proposés simultanément par les deux institutions, vous font découvrir une sélection d'objets remarquables et souvent inédits. Sont ainsi retracés plus de 400 ans d'histoire de ces Gallo-Romains qui habitaient une partie du nord de la France et de la Belgique actuelle.

Les recherches archéologiques menées ces dernières décennies permettent de mettre en évidence le passé commun de ce territoire. Statuettes de divinités, épée cultuelle, monnaies en or mais aussi modestes témoins du quotidien des Nerviens, permettent d'aborder l'époque gauloise, l'urbanisme et la ruralité, la religion, le monde funéraire, l'aménagement du territoire, le commerce et l'artisanat, etc. Pour mener à bien ce projet, les musées ont bénéficié de l'expertise de nombreux spécialistes en archéologie régionale.

« Les plus braves », c'est par ces mots que Jules César décrit le peuple nervien dans son ouvrage sur la guerre des Gaules. Dès le 5 février et jusqu'au

Un tarif réduit est proposé au Forum antique de Bavay sur présentation d'une entrée payante à l'Espace gallo-romain d'Ath et inversement.

À l'occasion de cette exposition, diverses visites et animations seront proposées par les deux institutions :

à l'Espace gallo-romain :

- Visite guidée de l'exposition les 15/02, 15/03, 19/04, 17/05, 21/06, 19/07 et 16/08 à 15h
- « Dimanche des familles » les 22/03 et 17/05 de 14h à 18h

Rue de Nazareth, 2 à 7800 Ath • +32 (0)68 / 26 92 33 ou 35 • www.ath.be/egr

au Forum antique de Bavay :

- « Dimanche des familles » le 07/06

Musée archéologique du Département du Nord • Allée Chanoine Henri Biévelet à 59570 Bavay (France) • +33 (0)3 / 59 73 15 50 • <http://forumantique.lenord.fr>

Karine BAUSIER,
Conservatrice de l'Espace gallo-romain d'Ath

L'insoupçonné et l'inattendu

Nous sommes en juin 2000. Un célèbre magasin de Marche-en-Famenne, abrité depuis près de 90 ans dans une ancienne maison, a fermé ses portes depuis quelques mois. Le bâtiment est désormais aux mains d'un nouveau propriétaire qui souhaite le modifier et introduit un permis de bâtir. L'édifice étant repris à l'Inventaire du Patrimoine wallon, la Commission des Monuments et Sites en est avertie. Philippe Mignot et Denis Henrotay, archéologues de la Région



Photos Léon Peret © Musée de la Famenne



wallonne sont alors dépêchés sur place pour procéder à l'examen du bâti. Leur mission consiste à étudier la demeure afin d'en déterminer la valeur patrimoniale. Leur avis doit aider la Commission à se prononcer sur l'impact des travaux envisagés. Suite à cette visite, un article est publié en 2001 dans les *Chroniques de l'Archéologie wallonne* présentant des données des plus intéressantes sur l'implantation insoupçonnée de la maison et l'époque de construction de sa charpente.

L'histoire pourrait s'arrêter là, mais ce que l'article ne mentionne pas (et pour cause, ce n'est pas son sujet), c'est la remarquable découverte que font ces mêmes archéologues dans le grenier. Le plancher est jonché de verre piétiné, scintillant à la faveur de deux grandes baies vitrées. D'autres plaques de verre, empilées ou conservées dans des boîtes en carton défraîchies, sont intactes ; elles semblent être des négatifs anciens. L'entrée dans le grenier et la découverte d'un décor peint de même que des cartons imprimés confirment l'impression première : il s'agit d'un ancien studio

photographique. Les fragiles négatifs de différentes tailles révèlent des portraits, des scènes de studio et en extérieur. Denis Henrotay se rappelle que « leur évacuation bruyante par les ouvriers du chantier par des goulottes raccordées à des conteneurs a réellement eu un impact sur nous. Le lot avait déjà été vu par un brocanteur qui avait jugé que ces portraits de Marchois représentaient un intérêt nul ». Les deux archéologues perçoivent, quant à eux, tout de suite l'extraordinaire potentiel documentaire que représentent ces nombreuses plaques. Comme « le propriétaire ne pouvait refuser la récupération de ces objets encombrants », Philippe Mignot et Denis Henrotay décident donc de les sauvegarder d'une disparition aussi assurée qu'imminente et prennent contact avec la conservatrice du musée de la Famenne (Muriel Van Ruymbekke) afin d'y déposer leur découverte inattendue. Après aspiration des gravats et de la suie par le Service de l'Archéologie, Guy Focant, photographe à la Division du Patrimoine, réalise quelques contacts des plaques afin d'en jauger l'intérêt.

La direction du musée change ; seul Daniel Libiouille, un passionné de photographie, se penche sur cette collection fabuleuse et monte en 2005 une exposition présentant des clichés choisis sur base de critères esthétiques. Les 2.900 négatifs sommeillent depuis dans les réserves jusqu'à ce que l'exposition « Gardez la pose », organisée par le musée de la Famenne, révèle une sélection de nouvelles images, la biographie de l'auteur de ces vues, quelles démarches ont présidé à ces photographies, etc. Cette première exposition qui se terminera en août 2015 sera bientôt couplée à « Période noire, chambre noire » (avril-juin 2015), autre expo basée sur les clichés – tout aussi inédits – datant de la Première Guerre mondiale. Que cet article et les expositions proposées par le musée de la Famenne soient un remerciement au zèle des deux discrets inventeurs de cet inestimable trésor.

Thibault CASSART,
Conservateur

Les assemblages rivetés des structures métalliques historiques (1840-1940)

Le comité « Patrimoine et Histoire » de la FABI (Fédération royale d'Associations belges d'Ingénieurs

civils, d'Ingénieurs agronomes et de Bioingénieurs), actif dans le domaine du patrimoine culturel immobilier, s'intéresse aux dernières avancées scientifiques et techniques en matière de conservation et restauration du patrimoine bâti. Ce comité entretient un lien actif avec la recherche

universitaire belge. Après avoir abordé l'histoire du béton armé, le comité FABI « Patrimoine et Histoire » organise en 2015-17 un second cycle de demi-journées d'études concernant les métaux ferreux (fer, fonte et acier) dans la construction, des origines jusqu'au milieu du XX^e siècle. La première conférence, qui aura lieu le mardi 24 février 2015, traitera de l'utilisation du fer dans la construction avant l'ère industrielle. C'est dans le cadre de ce nouveau cycle de demi-journées d'études qu'est mise à l'honneur la thèse de doctorat en Sciences de l'Ingénieur de Quentin Collette

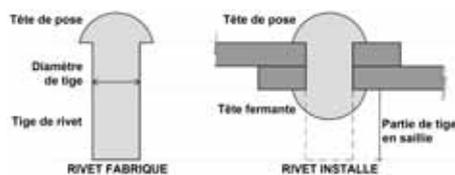


Fig. 1a. La technique du rivetage à chaud fut employée pour rénover les ascenseurs à bateaux du canal du Centre (La Louvière). 1b. Les rivets ont permis de fabriquer et d'assembler des profilés en fer et en acier tels que poutres, colonnes, treillis, etc. © Q. Collette

(Aspirant FWO), défendue, avec succès, ce 30 juin 2014 à la Vrije Universiteit Brussel (VUB) et intitulée *Les assemblages rivetés des structures métalliques historiques (1840-1940). Rivets installés à chaud : technologie, conception et expérimentation*. Le Prof. Ine Wouters (VUB) et l'Ass. Prof. Stéphane Sire (Université de Bretagne occidentale, Brest, France) sont les promoteurs de cette recherche.

Les assemblages rivetés furent la technique d'assemblage la plus utilisée en construction métallique durant la seconde moitié du XIX^e siècle pour fabriquer des profilés reconstitués (poutres, colonnes) et connecter des éléments porteurs entre eux. De nos jours, l'évaluation de la sécurité structurale des constructions métalliques historiques, et en particulier de leurs assemblages, soulève de nombreux défis théoriques et pratiques vu le manque d'informations et le caractère obsolète de la technique du rivetage (fig. 1a). Cette recherche doctorale eut pour but de fournir une connaissance approfondie de la technologie, la conception et le comportement structural des assemblages rivetés en vue d'aider les ingénieurs et architectes actifs dans le domaine de la conservation du patrimoine. Trois principaux axes de recherche furent développés et ont abouti aux résultats suivants :

Technologie - Un rivet se compose d'une tige cylindrique ainsi que d'une « tête de pose », généralement ronde (fig. 1b). Le processus de mécanisation de la technologie du rivetage s'opéra en deux étapes : la fabrication des rivets entre les années 1850 et 1880 et l'installation des rivets entre les années 1880 et 1900. Le fonctionnement des machines à fabriquer les rivets consistait à forger la tête de pose du rivet à partir d'une barre

cylindrique de fer ou d'acier préalablement découpée. L'installation des rivets est l'opération consistant en la réalisation d'assemblages rivetés. Avant l'installation des rivets, les tôles à assembler étaient perforées. Les rivets étaient ensuite chauffés et insérés dans les trous des tôles. Originellement exécutée à la main, l'opération de rivetage consistait à forger la partie en saillie de la tige de rivet afin de former sa seconde tête dite « tête fermante » (fig. 1b). L'introduction des machines à river permit de réduire la main-d'œuvre et sa qualification, d'augmenter la vitesse d'installation ainsi que d'améliorer la capacité portante des assemblages rivetés. Le développement des machines à river fut étroitement lié à l'usage de l'acier en tant que matériau de construction à la fin du XIX^e siècle.

Conception - Jusque dans les années 1880, la conception des assemblages rivetés dépendait uniquement de considérations purement géométriques. Les formules empiriques et tableaux de dimensionnement utilisés découlaient de l'expérience et du savoir-faire des chaudronniers ; le secteur de la chaudronnerie ayant introduit le premier la technique du rivetage à chaud. En particulier, le diamètre de la tige de rivet exprimé en fonction de l'épaisseur des tôles à assembler était fréquemment employé comme rapport de dimensionnement. À partir des années 1880, la conception des assemblages prit en compte la géométrie mais aussi les paramètres de résistance ainsi que les charges appliquées. Les théoriciens et ingénieurs considéraient la résistance au cisaillement comme référence pour le dimensionnement. Des normes furent établies au début du XX^e siècle afin d'uniformiser le calcul des assemblages. De manière générale, les assemblages rivetés furent dimensionnés selon une approche plutôt conservative.

Expérimentation - La résistance au cisaillement d'assemblages rivetés en fer forgé fut étudiée expérimentalement au département « LBMS » de l'Université de Bretagne occidentale à Brest. Les assemblages en fer forgé furent fabriqués en Angleterre en réutilisant les matériaux, outils et techniques de rivetage du XIX^e siècle (fig. 2a). L'influence d'une intervention de réparation fut évaluée en testant des assemblages rénovés à l'aide de matériaux (acier) et techniques actuelles (fig. 2b). L'étude expérimentale mit en évidence l'influence positive majeure d'une intervention de réparation sur la résistance au cisaillement d'assemblages rivetés en fer forgé.

Sur base des trois axes de recherches présentés ci-dessus, des recommandations et outils d'aide à la rénovation furent développés dans l'idée de soutenir les ingénieurs et architectes dans leurs démarches d'évaluation des assemblages rivetés de structures métalliques historiques.

Pour en savoir plus, une version électronique de cette thèse de doctorat (rédigée en anglais) est disponible à l'adresse suivante : <https://app.box.com/PhD-QCollette-2014>. Par ailleurs, si vous souhaitez être tenu informé des activités du comité FABI « Patrimoine et Histoire », envoyez vos coordonnées par email à info@fabi.be.

Quentin COLLETTE,
Michel PROVOST,
Comité « Patrimoine et Histoire » de la FABI



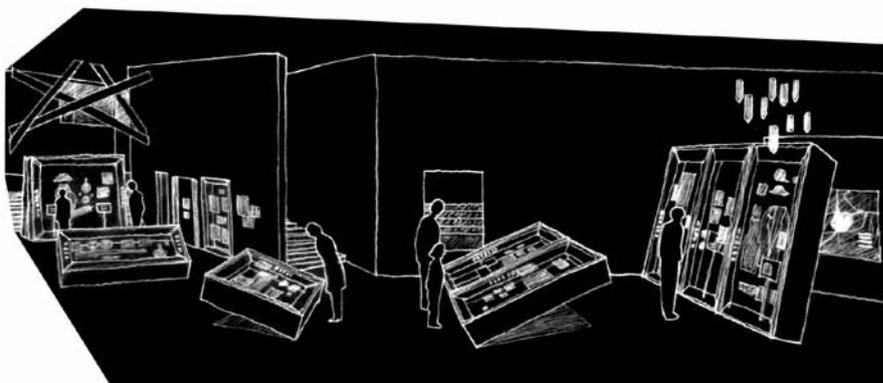
Fig. 2a. Une forge traditionnelle fut utilisée pour chauffer les rivets des assemblages rivetés en fer forgé. 2b. Un marteau pneumatique a permis d'installer les rivets en acier des assemblages rénovés © Q. Collette

Le passé militaire de Mons se dévoile dans le nouveau Mons Memorial Museum

De par sa position stratégique, la ville de Mons fut témoin, durant toute son histoire, de nombreux affrontements. Maintes fois occupée, elle accueillit également en temps de paix de nombreuses garnisons qui cohabitèrent avec les civils. Au XX^e siècle, c'est par deux fois que Mons connait les affres de la guerre. De ce passé, la ville a conservé plus de 5.000 objets majoritairement liés aux deux derniers conflits mondiaux. Plusieurs centaines de ces pièces trouveront bientôt leur place au sein du nouveau musée d'histoire militaire, le *Mons Memorial Museum*.

En effet, le 3 avril 2015, le *Mons Memorial Museum* ouvrira ses portes sur le site de la Machine à Eau. Ce bâtiment industriel est construit en 1870-1871 par l'architecte montois Joseph Hubert afin d'alimenter la ville en eau potable. Pour intégrer au mieux les collections d'histoire militaire de la Ville de Mons dans ce bâtiment du XIX^e siècle, les auteurs de projet – architectes Pierre Hebbelinck et Pierre de Wit – ont imaginé deux extensions contemporaines qui compléteront de part et d'autre l'édifice historique classé. Les matières dont sera fait le *Mons Memorial Museum* trouvent leur sens sur place. Il s'agit de la lumière (très appuyée dans la Machine à Eau et, par contre, dirigée sur les œuvres dans le parcours), la mémoire (valorisation du bâtiment classé) et l'Histoire, à travers les pièces, les témoignages et les éclairages historiques. De la même façon, les trois matériaux principaux de la Machine à Eau – l'acier, la brique et le verre – se retrouveront dans les nouvelles ailes et à l'intérieur du bâtiment.

Le parcours permanent du musée qui s'étendra sur près de 1.200 m² sera chronologique et quadrilingue. Le premier espace introduira le propos général en permettant aux visiteurs d'appréhender l'importance du passé militaire lointain de la région de Mons au Moyen Âge, durant l'Ancien Régime et au XIX^e siècle. La Grande Guerre occupera ensuite une place centrale dans le musée. Enfin, l'espace consacré à la Deuxième Guerre mondiale s'inscrira dans la continuité du parcours. L'objectif n'est pas tant de s'intéresser uniquement aux singularités de l'histoire de la ville de Mons, mais, au contraire, de permettre aux visiteurs,



Croquis d'une partie du parcours consacré à la guerre 14-18 © Atelier d'architecture Pierre Hebbelinck et Pierre de Wit

à travers l'histoire de la cité et de sa région, de se questionner sur des réalités vécues dans un grand nombre d'autres régions en Belgique en période de guerre.

Les témoignages jalonnent le parcours permanent et seront les véritables fils conducteurs de la visite. Lettres, carnets de notes et interviews viendront donner vie aux objets présentés, apportant un regard sensible sur les événements traités. Les pièces exposées, choisies pour leur importance historique, mais aussi pour leur vécu et l'émotion qu'elles dégagent, participeront à la réflexion des visiteurs qui seront confrontés à ces tranches de vie. Ces destins rendront compte d'une manière nuancée des relations contrastées entre occupants et occupés, militaires et civils. Différents multimédias composeront également le parcours et permettront aux visiteurs de s'aménager des temps interactifs. La présence de ces multimédias sera réfléchie et toujours en rapport avec le propos général de la scénographie.

En plus du parcours permanent, un espace de 350 m² sera consacré aux expositions temporaires. Celles-ci auront en point de mire la philosophie du *Mons Memorial Museum*. Ce n'est pas seulement l'histoire militaire qui sera abordée dans ces expositions, c'est également l'histoire sociale et celle des représentations, à travers des sujets divers,

mais toujours en lien avec le passé militaire de l'Europe en général et de la région de Mons en particulier. Cette salle accueillera son exposition inaugurale le 13 juin 2015 avec « Un numéro, un destin. Au service de Napoléon ». Celle-ci proposera aux visiteurs de vivre la conscription durant la période française

(1792-1815) et de se plonger dans une époque où le destin de tous était défini par la conscription et son redoutable tirage au sort.

Une autre particularité du *Mons Memorial Museum* est son ancrage central dans un territoire de mémoire. En effet, la ville de Mons et sa région sont parsemées de traces historiques et mémorielles de différentes époques : Ancien Régime, Première et Seconde Guerres mondiales. Après la découverte de l'histoire militaire de la région de Mons et, plus largement, de la Belgique, les visiteurs seront invités à se rendre sur les lieux des différents événements historiques évoqués dans le centre. À l'aide d'un accompagnateur virtuel, d'une brochure de présentation ou accompagné d'un guide professionnel, le visiteur découvrira des paysages marqués par le souvenir des conflits qui frappèrent la région de Mons. Les différents cimetières militaires, monuments ou champs de bataille qu'il découvrira lors de sa visite témoigneront d'une mémoire collective en perpétuelle évolution.

Financé par la Ville de Mons et la Wallonie, le *Mons Memorial Museum* entend donc offrir au public montois, belge et étranger un lieu de réflexion, un espace de questionnement, de rencontre, d'échanges intergénérationnels, mais également un point d'entrée d'un territoire de mémoire portant les signes des guerres passées.

Guillaume BLONDEAU,
Conservateur du
Mons Memorial Museum

En chiffres :

- espace muséal : 3.000 m²
- salle d'exposition permanente : 1.200 m²
- salle d'exposition temporaire : 350 m²
- 2 salles de médiation pour accueillir des groupes scolaires
- 1 salle de projection
- 1 salle de conférence
- 1 cafétéria
- 1 boutique



Le bâtiment actuel © Ville de Mons

De l'archéologie expérimentale à la Paix-Dieu !

Le Centre des métiers du patrimoine a accueilli du 14 au 17 octobre 2014 une classe de dix apprentis menuisiers d'une école de Nivelles (IPAM) pour une « performance » tout à fait originale... ils devaient reconstituer quatre cercueils d'après des modèles originaux découverts sous la Grand-Place de Nivelles, et datés du XII^e siècle. Pour ce faire, ils ont analysé les croquis et relevés réalisés par les archéologues et xylogue, manié des outils (planes, vrilles, bouvets, scies égoïne, prêtés par le musée de la Touraille à Marbais et de la collection de la matériauthèque de la Paix-Dieu) et ont donc appris les gestes, découvert par eux-mêmes la façon de faire traditionnelle. Au terme du façonnage, l'expérience devait s'achever

par le portage réel d'une personne et permettre de constater la capacité des contenants à supporter (ou non) le poids d'un corps...

Orchestré par les archéologues Marie-Laure Van Hove et Didier Willems (SPW, Département du patrimoine, Service de l'archéologie du Brabant wallon), l'opération a été menée à bien par Dominique Gustin, le menuisier « maison » de la Paix-Dieu et Thierry Deterville, le professeur de menuiserie de l'école. Des experts extérieurs ont suivi l'expérience (dendrochronologues et anthropologues). Le tout a été rapporté par écrit et photographié (archéologues) et filmé (Emmanuel Legrand, Cultura Europa). Les



©IPW

quatre « objets » ont été terminés dans les temps, certains se sont avérés plus complexes à assembler mais c'est le jeu de toute approche expérimentale !

À l'heure actuelle, l'un des cercueils est exposé dans l'atelier du Centre des métiers du patrimoine, un autre à l'IPAM de Nivelles, les deux derniers ont été récupérés par le Service de l'archéologie du Brabant wallon. Les archéologues devraient finaliser le projet par la publication d'une monographie et la réalisation d'une exposition à Nivelles.

Le « Rendez-vous de la construction »

Le vendredi 17 octobre 2014, à Ciney Expo, la Confédération Construction wallonne organisait son traditionnel « Rendez-vous de la construction », moment unique et privilégié de rencontres et d'échanges entre entrepreneurs, avec des hauts responsables des administrations, des représentants du monde politique, etc. Près de 400 participants avaient répondu présents.

Cette année, le thème de la rencontre était consacré aux métiers. Dans un contexte de dumping social et de concurrence déloyale, l'objectif était de remettre en évidence la passion, la motivation et la qualité du travail des entreprises, grosses ou petites. Les jeunes qui s'impliquent avec fierté dans les métiers de la construction, en participant notamment aux compétitions internationales, étaient aussi à l'honneur. Divers thèmes ont été abordés tels que l'accès à la profession, l'alternance, la simplification administrative, la transmission d'entreprise, etc. Ce fut aussi l'occasion de faire le point sur les innovations dans le secteur de la construction : les nouveaux matériaux, les procédés constructifs innovants, l'impact sur l'évolution des métiers et le quotidien

des professionnels de la construction. Aujourd'hui, plus que jamais, être entrepreneur nécessite de concilier de nombreuses dimensions, une implication de chaque instant, un investissement régulier dans la formation, autant de facettes mises en évidence lors de ce rendez-vous.

Le Centre des métiers du patrimoine était présent et a partagé son expérience dans le cadre des débats animés par le journaliste Éric Boever. Interrogée sur l'(in)compatibilité des termes « patrimoine » et « innovation technologique », la Directrice du Centre a notamment tenu à rappeler que toutes les innovations naissent de la tradition et que la restauration du patrimoine n'implique pas une démarche passéiste. La restauration du patrimoine s'inscrit non seulement dans une réalité culturelle, mais aussi dans une réalité économique. C'est pour cette raison qu'il ne faut pas opposer les techniques anciennes et les technologies nouvelles mais bien les associer parce qu'elles sont complémentaires. Tout en gardant à l'esprit que, si le recours à des technologies de pointe est parfois indispensable sur un chantier de restauration, il ne vaut que s'il s'accompagne d'une

bonne connaissance du bâti ancien sur lequel on intervient et d'une parfaite maîtrise du métier de base.

Face à la menace de disparition des métiers manuels dans un secteur de la construction de plus en plus industrialisé, sa Directrice a insisté sur le rôle du Centre des métiers du patrimoine dans la préservation et la transmission de ces savoir-faire traditionnels et manuels. Elle a aussi tenu à replacer l'humain au cœur des préoccupations du secteur, en rappelant que, au-delà des matériaux, des outils, des techniques, une construction est d'abord et avant tout le témoignage privilégié des gestes et des savoir-faire des femmes et des hommes de métier. Le travail manuel permet une conscience du matériau, une compréhension de ses possibilités, une maîtrise des gestes, indispensables pour répondre aussi aux spécificités des constructions contemporaines. Pour bien préparer l'avenir, il faut maîtriser le passé. La main est un outil formidable. C'est le prolongement du cerveau. Plus que jamais, pour reprendre le désormais célèbre slogan de l'association Skillsbelgium en charge de la promotion des métiers techniques et manuels, « l'avenir, c'est deux mains ».

■ DU CÔTÉ DU MASTER COMPLÉMENTAIRE...

Une 7^e promotion, une séance académique de rentrée et un cycle de conférences

La septième promotion du master complémentaire en conservation et restauration du patrimoine culturel immobilier compte 12 étudiants. Cette rentrée confirme l'intérêt de la mise en place de cette formation ayant reçu depuis 2008 plus d'une centaine d'étudiants. L'année académique 2014-2015 compte donc une 7^e promotion en première année d'étude composée de huit architectes, deux ingénieurs, deux historiennes de l'art et d'une deuxième année d'étude comptant seize étudiants, principalement architectes, soucieux de s'intégrer dans le contexte patrimonial existant.

À l'occasion de la 7^e rentrée académique, le vendredi 3 octobre, Monsieur Vincent Veschambre, Professeur

de Sciences sociales à l'École nationale supérieure d'Architecture de Lyon - Université de Lyon, aguerri par l'expérience de son institution a capté l'attention de l'assemblée en présentant les enjeux de la conservation et la mise en valeur du patrimoine. Comment assumer le patrimoine ? Une lecture du patrimoine sous un autre regard.

Suite à la création du Master complémentaire en conservation et restauration du patrimoine culturel immobilier, un cycle de « Conférences du patrimoine » a vu le jour, au Centre des métiers du patrimoine « la Paix-Dieu ». Celui-ci est proposé par le corps professoral du Master complémentaire en conservation et restauration du patrimoine culturel

immobilier. L'Institut du Patrimoine wallon, qui assure la coordination administrative de cette formation offre ainsi une nouvelle occasion de réunir l'ensemble des acteurs du patrimoine lors d'une intervention liée à la conservation et la restauration du patrimoine illustrée par des conférenciers de renommée internationale. La 15^e conférence, organisée le 25 novembre, a donné la parole à l'architecte Philippe Samyn sur le thème *Patrimoine et technologie*. La prochaine conférence permettra d'accueillir Christian Sapin, du Centre d'études médiévales d'Auxerre, le jeudi 18 mars 2015. Les informations sont disponibles sur la page Facebook : www.facebook.com/CentrePaixDieu.

DU CÔTÉ DES STAGES ET DE LA FORMATION...

Programme des stages :

1^{er} trimestre 2015

Ces stages sont accessibles à toute personne ayant le désir d'améliorer ses connaissances dans le domaine de la conservation et de la restauration du patrimoine architectural : artisans, ouvriers, entreprises, architectes, historiens de l'art, gens de métiers, enseignants du secteur et gestionnaires du patrimoine.



Stages	Dates
Techniques de réception des pierres	Théorie générale : 13 janvier 2015 Théorie spécifique et visites : 28 au 30 janvier 2015
Mécanismes de moulin en bois - conception et restauration	Théorie générale : 13 janvier 2015 Théorie spécifique et application en atelier : 2 au 6 février 2015
Techniques d'imitation des matières - faux marbre (1 ^{er} cycle)	Théorie générale : 13 janvier 2015 Théorie spécifique et application en atelier : 2 au 6 février 2015
Dorure - les patines (2 ^e cycle)	Théorie spécifique et application en atelier : 9 au 13 février 2015
Traitement des végétaux dans les maçonneries anciennes	Théorie générale : 13 janvier 2015 Théorie spécifique et application sur site : 9 au 12 février 2015
La chaux - un matériau et ses diverses utilisations (1 ^{er} cycle)	Théorie générale : 24 février 2015 Théorie spécifique : 25 au 26 février 2015 Application en atelier : 27 février et 4 au 6 mars 2015
Humidité dans le bâtiment	Théorie générale : 24 février 2015 Théorie spécifique : 5 et 6 mars 2015
Sgraffites (2 ^e cycle)	Théorie spécifique et application en atelier : 9 au 13 mars 2015
Archéologie du bâti	Théorie générale : 24 février 2015 Théorie spécifique et application en atelier : 23 et 24 mars 2015
La chaux - un matériau et ses diverses utilisations (1 ^{er} cycle)	Théorie générale : 24 février 2015 Théorie spécifique : 25 au 26 février 2015 Application en atelier : 27 mars et 1 ^{er} au 3 avril 2015

Centre des métiers du patrimoine
Rue Paix-Dieu, 1b à 4540 Amay
Tél. +32 (0)85/410 350 • Fax : +32 (0)85/410 380
infoaixdieu@idpw.be • www.institutdupatrimoine.be

Visite de la Confédération de la Construction de la province de Luxembourg et CRP Henri Tudor-Luxembourg

À l'initiative de Michel Lesenfants, formateur à la Paix-Dieu, le Centre a accueilli le 21 septembre 2014 des membres de Conseil d'Administration de la **Confédération de la Construction de la Province de Luxembourg**. Au-delà de la promotion des différentes activités organisées à la Paix-Dieu, l'objectif de cette démarche est de sensibiliser les entreprises aux besoins d'adapter les formations pour professionnels aux spécificités des chantiers de restauration (technique, entretien, maintenance) en démontrant que les méthodes et techniques traditionnelles permettent de répondre aux exigences actuelles des marchés de restauration.

Ces propos ont été explicités et illustrés par la problématique de la consolidation des maçonneries anciennes et des mortiers de chaux, un exposé présenté par Jacques de Pierpont.

Le **Centre de recherche Henri Tudor** organise chaque année des formations à destination des professionnels du secteur de la construction en collaboration avec l'ordre des Architectes et Ingénieurs-Conseils (OAI) du Grand-Duché de Luxembourg. Cette année, le thème est « Bâtiments anciens : techniques et matériaux de construction-pathologies : maçonnerie ancienne ».

Dans ce cadre, Jacques de Pierpont, formateur à la Paix-Dieu a présenté le 14 novembre 2014 les thématiques suivantes :

- le traitement des végétaux dans les maçonneries anciennes,
- les mortiers,
- les maçonneries anciennes : les maçonneries pleines, les murs drainants, les murs en pierres sèches,
- les techniques de consolidation des maçonneries anciennes,
- les techniques de conservation, consolidation des arrachements et protection des faîtes de mur.

DU CÔTÉ DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES...

Le patrimoine dans les écoles

Soucieux de proposer des activités pédagogiques en juste adéquation avec les intérêts, les besoins et les moyens pédagogiques des établissements scolaires de Wallonie, l'Institut du Patrimoine wallon a confié à l'un de ses agents – historienne de l'art pédagogue à la Paix-Dieu depuis la création des classes d'éveil – la mission de sensibilisation personnalisée des responsables et/ou professeurs des établissements scolaires de Wallonie n'ayant encore participé à aucune des activités pédagogiques de l'IPW. En effet, malgré le succès constant de ces activités, pour certaines écoles, le prix des moyens de transport nécessaires à la participation reste un frein.



© IPW

Sensible à cet état de fait, l'IPW propose depuis novembre 2013 une nouvelle offre pédagogique gratuitement à l'école, à destination prioritairement des élèves de 6^e primaire, de 2^e et de 4^e secondaire

(tous réseaux confondus), en groupes scolaires, deux heures d'action de sensibilisation pour se familiariser avec le patrimoine architectural et ses métiers. À ce jour, cette nouvelle offre a permis de toucher des écoles tant de l'enseignement primaire que de l'enseignement secondaire des provinces de Namur et de Luxembourg, plus éloignées d'Amay et de Liège.

Pour plus de renseignements ou pour une réservation, merci de contacter Muriel De Potter au +32 (0)85/27 88 86, au +32 (0)479/726 461 ou encore par e-mail : m.depotter@idpw.be

Une classe d'éveil... in het Nederlands!

Depuis huit ans, dans le cadre de ses activités pédagogiques, le Centre des métiers du patrimoine a le plaisir d'accueillir l'Athénée Léonie de Waha localisé à Liège. Cette année, la classe d'éveil était programmée pour la semaine du 18 au 21 novembre 2014. Deux groupes participaient dont un groupe de six élèves en immersion néerlandais. L'équipe pédagogique trouvait opportun de proposer une de nos activités en néerlandais. Le défi fut lancé et aussitôt relevé. Tout en gardant en ligne de mire les objectifs

des classes d'éveil au patrimoine et à ses métiers, un second niveau d'apprentissage fut développé avec les élèves qui ont pu découvrir un vocabulaire inconnu, riche et intéressant. L'immersion s'est même poursuivie en dehors de la classe. En effet, les élèves étaient initiés à la couverture en ardoises par Evy Lenoir, coureuse et néerlandophone. La technique et l'outillage particulier à la couverture ont ainsi été abordés avec elle. L'équipe pédagogique du Centre des métiers du patrimoine souhaite pouvoir proposer

à nouveau cette riche expérience de quatre jours, en ses murs, à d'autres écoles d'immersion issues de l'enseignement primaire et secondaire, en néerlandais mais aussi en anglais.

Pour d'éventuelles informations, contactez la Cellule pédagogique du Centre des métiers du patrimoine « la Paix-Dieu » au +31 (0)85/410 355

Samedi 27 septembre 2014 au Collège Saint-Michel : mobilisation autour d'une œuvre patrimoniale

(suite des articles parus dans *La Lettre du Patrimoine*, n° 30, p.14 ; n° 27, p.13 ; n° 22, p.14, n° 18, p.12 et n° 15, p.10)

Une première au sein du Collège, un projet pédagogique innovant pour notre enseignement général ! Six années de préparation, d'attente, d'émotions diverses et enfin ce jour particulier du « retour de l'archange Michel » ! Le voici enfin retrouvé, ce sourire sur le visage de saint Michel ! Tout comme ceux communicatifs et épanouis des élèves qui se sont mobilisés avec les partenaires fréquentés.

En clôture des deux projets d'établissement 2008-2014 « Saint Michel et son dragon : Patrimoine et Pédagogie » et « Mathématiques et le nombre d'or », le dévoilement samedi 27 septembre 2014 de la statue restaurée de saint Michel, fièrement posée sur son socle réalisé au Centre des métiers du patrimoine, aura marqué les esprits. Toutes ces personnes réunies, parents, élèves, composantes scolaires, partenaires extérieurs, ont eu dans un premier temps l'occasion de s'imprégner des multiples activités et expériences rencontrées lors d'un parcours de six ateliers (Musée de Mariemont - Paix-Dieu - Statue - Convivialité - Mathématiques et le nombre d'or - Patio) et de la découverte des six capsules informatiques réalisées par les élèves et disponibles sur notre site Internet.

Ensuite, ce fut la découverte animée par une mise en scène (les formes au sol, géométriques et aux divines proportions) de la rénovation du patio, la statue étant encore sous son voile. Enfin le moment sublime sur une chorégraphie musicale du dévoilement de saint Michel sur son socle. Quel spectacle ! Quel partage d'émotions ! Une salve d'applaudissements témoignant de l'émerveillement du moment.



Ce projet durable, espérons-le, témoignera dans l'avenir d'une collaboration entre élèves des enseignements professionnel et général sous l'égide d'acteurs du monde culturel, de l'enseignement et d'indépendants.

Le prétexte étant la restauration de la statue, notre objectif était la motivation et l'orientation scolaire d'élèves en difficulté avec les (maigres) moyens du bord. Très vite des enthousiasmes inattendus ont vu le jour et un élargissement s'est imposé : que faire de la statue restaurée et comment la mettre en valeur ? Réponse imaginée avec la création d'un socle et le réaménagement par les élèves de l'école professionnelle voisine d'un patio quelque peu laissé à l'abandon. Ce dernier deviendra le lieu d'accueil des futures œuvres patrimoniales !

Premier partenaire, le Centre des métiers du patrimoine a été le catalyseur de départ : idées, conception, concrétisation du socle. Second partenaire, le Musée de Mariemont représentait l'approche théorique sur les actes à poser en matière de restauration-rénovation du patrimoine.

Par aspiration et enthousiasme, deux nouveaux artisans ont remarquablement vite intégré le projet et apporté tout leur savoir professionnel sans oublier leurs profondes qualités humaines. Il s'agit du sculpteur en restauration qui a effectué la restauration de la statue et la tailleur de pierre qui a guidé les élèves (et professeurs) dans la réalisation du socle.

Ensuite, se sont ajoutés l'école professionnelle voisine pour le réaménagement du patio et la maçonnerie à l'ancienne du socle, le ferronnier pour la réalisation de la lance en fer forgé, le marbrier pour les conseils et la fourniture des matériaux au sol.

Grâce à l'appui financier de mécènes (la Fondation Roi Baudouin, l'Agence de Stimulation économique de la Wallonie, la cellule Culture-Enseignement de la FWB et des dons individuels), des évolutions inattendues ont vu le jour d'année en année (six années au total alors que trois seulement étaient prévues au départ).

Au niveau pédagogique, un décloisonnement des cours, l'intégration du projet dans chaque matière et une adaptation des horaires ont nécessité des efforts et des choix.



© Collège Saint-Michel

L'intégration d'une équipe de professeurs, le soutien total du Pouvoir Organisateur, la mise sur pied d'un groupe porteur et d'un groupe pédagogique, la diffusion extra-collège du projet (le Segec, la presse) sont les premiers signes d'un impact positif interne au Collège. En outre, une grande satisfaction est d'avoir pu associer dans un même projet la participation de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles avec pour conséquence positive : la concrétisation même d'un projet à part entière.

La réalisation et l'aboutissement de ces deux projets auront permis de porter un nouveau regard sur des élèves en difficultés et de développer leurs compétences personnelles sans doute encore trop imperceptibles à l'aube de leur adolescence.

Pendant six années, ce fut l'école « autrement »... sous le regard protecteur de saint Michel. Maintenant, celui-ci a retrouvé sa superbe d'antan et... nous rassemble à nouveau ! Cela nous réchauffe le cœur, comme aussi ce formidable essor de notre établissement. Grâce à l'activité et l'implication du corps professoral, la rénovation et la modernisation des locaux, l'ouverture à de nouveaux concepts pédagogiques, une attention aux élèves plus fragiles est portée et laisse une trace dans notre paysage scolaire, comme un sillon ouvert à semer des motivations dans le champ des apprentissages et de l'orientation.

Saint Michel a toujours veillé avec bienveillance sur sa « maison » et a eu le don de susciter des bénévoles à s'engager pour ses combats : « *Quis ut deus ?* »

Yves JEANFILS et Xavier SOLLAS
Collège Saint-Michel de Gosselies
Projet sur www.csmg.be

■ DU COTÉ DES MÉTIERS DE LA PIERRE...

Le futur Centre des métiers de la pierre à Soignies

L'Institut du Patrimoine wallon (IPW) s'est associé à l'IFAPME, au FOREM et au CEFOMEPI pour créer un Centre des métiers de la pierre sur le site de l'ancienne « Grande carrière Wincqz » à Soignies. La première phase des travaux a débuté en janvier 2015 et les premières formations sur le site sont attendues dès janvier 2017. Les formations viseront la qualité, la haute valeur ajoutée et le perfectionnement aux métiers du patrimoine notamment. Les professionnels de la pierre et les apprenants pourront se qualifier au travers de formations adaptées qui correspondront aux réalités du secteur et au marché de l'emploi en perpétuelle mutation. Ces objectifs s'inscrivent dans l'esprit des projets européens FSE et FEDER dont l'ambition est de créer en Wallonie des formations à haute valeur ajoutée qui s'adaptent au marché de l'emploi et aux évolutions techniques et technologiques. Dans ce

cadre, une première concertation avec le secteur et les opérateurs de formation débutera prochainement. Une « photographie » des différents métiers et des formations offertes actuellement en Wallonie sera réalisée, non sans se référer à ce qui se fait dans les régions limitrophes. Cette analyse sera menée par l'Institut du Patrimoine wallon et le CEFOMEPI, avec l'appui des autres partenaires du projet, l'IFAPME et le FOREM. Elle se basera sur un questionnaire qui sera remis au secteur et aux opérateurs de formation et qui est disponible sur simple demande, notamment à l'Institut du Patrimoine wallon. À partir de cette étude, seront élaborées par la suite différentes formations du futur Centre tout en conservant les acquis actuels des différents opérateurs. La volonté est avant tout de créer des synergies entre les formations et le secteur de la pierre.

Nos régions possèdent un sous-sol riche et varié et les métiers de la pierre nécessitent une main-d'œuvre adaptée aux emplois en évolution, émergents et d'avenir dans le domaine. La formation d'une main-d'œuvre qualifiée reste plus que jamais un enjeu de redéploiement qui se veut aussi créateur d'emplois. C'est dans cette philosophie et dans ce projet ambitieux que souhaite s'inscrire le futur Centre des métiers de la pierre à Soignies.

Pour vous procurer le questionnaire ou pour toute autre information complémentaire, contactez Vincent Duvigneaud, v.duvigneaud@idpw.be ou +31 (0)85/410 350

■ DU CÔTÉ DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE...

La transmission au Centre de la Paix-Dieu : une expérience belge en matière de formation aux métiers du patrimoine

Le Centre des métiers du patrimoine était présent au Salon du Patrimoine culturel de Paris le samedi 8 novembre 2014 au Carrousel du Louvre. Invité par le partenaire français l'Union REMPART, la Directrice du Centre et sa collaboratrice Ingrid Boxus, responsable des stages, ont témoigné des quinze années d'expérience du Centre en matière de formation aux métiers du patrimoine tant dans les domaines pédagogique et scolaire que dans le domaine professionnel. L'offre de formation du Centre, qui touche un public large, des plus jeunes (dès l'âge de 9 ans) jusqu'aux adultes a trouvé écho chez le partenaire français. L'Union REMPART réunit plus de 170 associations locales et régionales actives dans la sauvegarde de leur patrimoine. Tout comme

le Centre des métiers du patrimoine, l'Union REMPART travaille à la transmission des savoir-faire et de la restauration du patrimoine en misant sur les jeunes et les générations à venir comme outil d'éducation et de formation de l'individu ainsi que d'insertion sociale et professionnelle. C'est le projet européen « Celebrating European Cultural Intangible Heritage for Social Inclusion and Active Citizenship » géré par le Transylvania Trust et son Château Banffy, Bontida en Roumanie, qui a permis à l'Union REMPART et au Centre des métiers du patrimoine de travailler en étroite collaboration à travers des chantiers-écoles communs. Durant deux années, ce programme Culture Europe offre l'opportunité aux stagiaires et formateurs des trois institutions de participer à des

chantiers de formation sur des édifices des trois pays. C'est donc à ce titre que deux formateurs charpentiers roumains sont venus, en juin 2014, échanger leur savoir-faire sur le chantier de restauration du clocher de l'abbatiale en compagnie de stagiaires belges et du formateur de la Paix-Dieu, Pascal Lemlyn. En juillet 2014, c'est un stagiaire du Centre des métiers du patrimoine qui a participé au chantier de Val Suzon, à la restauration d'un haut-fourneau en France. Le projet se termine en septembre 2015. D'autres échanges auront encore lieu durant les premiers mois de cette nouvelle année. Toutes les informations de ce projet se trouvent sur la page Facebook : www.facebook.com/CentrePaixDieu.

Avec le soutien du Programme Culture de l'Union européenne



L'Institut du Patrimoine wallon au Sénégal

Dans le cadre de l'accord de coopération 2012-2014 entre Wallonie-Bruxelles et le Sénégal, une troisième mission de formation aux métiers du patrimoine s'est déroulée à la Maison de l'amiral à Gorée du 10 au 14 novembre 2014. L'édifice situé à deux pas de la Maison dite « des esclaves » tout comme l'île de Gorée, sont inscrits par l'Unesco sur la liste du Patrimoine mondial. Cette mission a été pilotée par le Centre des métiers du patrimoine et la Direction du Patrimoine culturel du Sénégal avec l'appui de Wallonie-Bruxelles International et en partenariat avec plusieurs autres structures sénégalaises dont la mairie de Gorée, la chambre des métiers, des lycées techniques, l'ordre des architectes et le collège d'architecture de Dakar. Vingt et un professionnels sélectionnés parmi ceux déjà formés en 2013 ont suivi quatre formations de second cycle dispensées sous la forme de chantiers-écoles. Ceux-ci ont concerné des interventions concrètes sur l'édifice visant avec J. de Pierpont, la

consolidation au coulis de chaux du mur côté océan de l'édifice qui se trouve être également l'ancien rempart de l'île de Gorée, la restauration modèle d'une balustrade de la Maison de l'amiral avec L. Bouvy, la réparation de la toiture et le traitement des végétaux avec E. Michels, la détection des sels et le traitement préventif contre les termites d'éléments de menuiserie et de charpente en bois avec A. Dutrecq. Au total, en 2013 et 2014, ce sont plus de nonante participations de professionnels sénégalais aux formations. Celles-ci ont été l'occasion de réaliser une opération de maintenance sur la Maison de l'amiral, c'est-à-dire de consolider l'édifice, de l'étaçonner et de le mettre hors eau pour stopper les dégradations. Elles ont permis également à la Faculté La Cambre-Horta de l'ULB de confectionner l'avant-projet d'architecture et au Centre des métiers du patrimoine de rédiger les études préalables tout en formant une masse-critique de professionnels sénégalais pour la prise en charge

de certains lots « patrimoine » lors du futur chantier de restauration. Les perspectives du projet sont le passage au chantier. L'édifice accueillera des fonctions culturelles au rez-de-chaussée et des chambres d'hôtes à l'étage dans un partenariat public-privé. Lors du Sommet de la Francophonie qui s'est tenu à Dakar fin novembre, une exposition située dans le « village de la Francophonie » a présenté ce projet aux autorités des différents pays ainsi que l'action commune de Wallonie-Bruxelles International (WBI) et de l'Institut du Patrimoine wallon dans le domaine de la formation aux métiers du patrimoine en Wallonie mais aussi à l'international.



Une nouvelle composition pour la CRMSF

Ce 3 décembre est paru au Moniteur belge la nouvelle composition de la Commission royale, arrêtée par le Gouvernement wallon du 20 novembre dernier. Pour rappel, les membres sont nommés sur base de leur expérience acquise dans l'exercice d'activités régulières, présentes ou passées, en matière de patrimoine. Leur mandat de 5 ans est renouvelable. Les membres assistent aux réunions de section ou de chambre, aux inspections sur place et aux groupes de travail ; participent aux réunions de certificat de patrimoine des dossiers dont ils ont la charge et assurent le suivi de chantier ; ils élaborent des dossiers de (dé)classement, etc.

La CRMSF rend des avis collégiaux. Les membres sont tenus au devoir de réserve et à la discrétion, que ce soit pour les initiatives prises, les avis rendus ou le contenu des débats préliminaires.

Toute la composition de la CRMSF est disponible sur le site Internet de la Commission royale, à la page suivante : www.crmsf.be/fr/crmsf/missions/cadre-legal-et-reglementaire.

- Président : Robert Tollet
- Vice-Présidente de la section des Monuments : Danielle Sarlet
- Suppléant de la Vice-Présidente de la section des Monuments : William Ancion
- Vice-Présidente de la section des Sites : Yasmina Louis
- Suppléant de la Vice-Présidente de la section des Sites : Jacques Stein
- Vice-Président de la section des Fouilles : Fernand Collin
- Suppléant du Vice-Président de la section des Fouilles : Laurent Verslype
- Président de la Chambre provinciale de Brabant wallon : Hugues de Suray
- Président de la Chambre provinciale de Hainaut : Dany Depelsenaire
- Président de la Chambre provinciale de Liège : Maurice Lorenzi
- Présidente de la Chambre provinciale de Luxembourg : Danièle Antoine
- Président de la Chambre provinciale de Namur : Jacky Marchal

Les conférences de la CRMSF : programme 2015

En 2015, la Commission royale poursuit l'organisation de conférences. Ouvertes à tous, elles se tiennent au Vertbois, siège du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) et de la CRMSF. Le programme peut d'ores et déjà être noté dans les agendas !

Le vendredi 30 janvier, à l'occasion de l'Assemblée générale de la CRMSF, Monsieur Christian Sapin (Directeur de recherche au CNRS, UMR Artheis - Auxerre-Dijon) a donné une conférence intitulée « L'abbaye de Cluny et ses dépendances : de la recherche à la mise en valeur ».

Le jeudi 19 mars, Madame Emmanuelle Mercier (Institut royal du Patrimoine artistique) fera une communication sur « Le retable de l'église Saint-Denis à Liège ».

Dans le cadre du bicentenaire de la bataille de Waterloo, le jeudi 28 mai, à l'occasion de l'Assemblée générale de la CRMSF, Monsieur Thierry Lentz (Directeur de la Fondation Napoléon, Chargé de cours à l'Institut catholique d'études supérieures - Chaire Napoléon), présentera « La campagne de Belgique de 1815 ».

Le jeudi 18 juin, Madame Corinne Doucet (Professeur, Docteur en histoire moderne) évoquera « Les manèges : marqueurs culturels, sociaux, politiques et économiques de l'histoire équestre en France ».

En septembre, Mesdames Sabine Cartuyvels (Historienne des jardins) et Dominique Guerrier-Dubarle (Membre de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles) communiqueront sur « Le potager : un lieu de la transmission des savoirs, un jardin partagé ».

En novembre, Monsieur Pierre Frankignoulle (Docteur en Philosophie et Lettres, Histoire - Université Libre de Bruxelles), abordera « Les cités jardins en Wallonie ».

En décembre, Mesdames Agnès Esquirol (Restauratrice d'œuvres d'art spécialisée en conservation et restauration des peintures et conservation préventive) et Isabelle Happart (Restauratrice d'œuvres d'art spécialisée dans l'étude, la conservation et la restauration de peintures) parleront de « La restauration du Panorama de la bataille de Waterloo de Louis Dumoulin (1912) : restauration du canevas et des figures ».

Les conférences sont ouvertes à tous. Cependant, une inscription préalable est obligatoire. Elles se tiennent au Vertbois (rue du Vertbois 13c à 4000 Liège) de 12h30 à 14h (celles organisées dans le cadre d'une Assemblée générale de la CRMSF sont programmées dans le courant de l'après-midi ; l'horaire est précisé en temps utile). Pour tout renseignement complémentaire, être tenu(e) informé(e) et recevoir les invitations aux conférences par courriel, merci de vous créer un compte sur le site Internet de la Commission royale : www.crmsf.be.



Photo F. Dor © SPW

Une publication de l'Institut du Patrimoine wallon (IPW)

Éditeur responsable

Freddy Joris
Administrateur général de l'IPW

Coordination

Stéphanie Bonato

Collaborations

Département du Patrimoine (DGATLPE/SPW),
Commission royale des Monuments, Sites
et Fouilles et associations.
Les articles non signés émanent
des collaborateurs de l'IPW.

Mise en page

Sandrine Gobbe

Impression

Lielens et Partners s.a.
Rue Henri Evenepoel, 9 • 1030 Bruxelles
+32 (0)2 / 240 40 40

S'abonner ?

La *Lettre du Patrimoine* est intégralement téléchargeable sur le site www.idpw.be

L'abonnement à *La Lettre* est entièrement gratuit, si vous en faites la demande par écrit, par fax ou par mail (en aucun cas par téléphone, s'il vous plaît) auprès de l'IPW à l'adresse ci-dessous :

Institut du Patrimoine wallon
Cellule Communication
La Lettre du Patrimoine
Rue du Lombard, 79
B - 5000 Namur
Fax : +32 (0)81 / 65 48 44 ou 50
Courrier électronique :
lalettre@idpw.be

Vous pouvez également choisir de recevoir chaque trimestre la version électronique de cette *Lettre* en faisant la demande à l'adresse : lalettre@idpw.be

Ce numéro a été tiré
à 13.500 exemplaires.

Les informations ont été arrêtées
à la date du 23 janvier 2015.
Ce trimestriel est gratuit
et ne peut être vendu.